

République Algérienne Démocratique et Populaire.
Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.
Université Saad Dahleb Blida.
Institut d'Architecture et d'Urbanisme.



L'édifice culturel dans sa territorialité.

Mémoire en vue de l'obtention du master 2.

Option : Architecture, Ville et Territoire.

Encadré par : DJERMOUN Nadir.

Elaboré par : ALEM Zahra.

Année universitaire : 2016/2017.

Plan de travail :

Chapitre I : Introduction.

- 1.1. Introduction.
- 1.2. Problématique.
- 1.3. Objet d'étude.
- 1.4. Hypothèse.
- 1.5. Cas d'étude.

Chapitre II : Etat de l'art.

- 2.1. Révolution industrielle ; la puissance de l'architecture.
- 2.2. La ville moderne.
- 2.3. L'identité territoriale ; concept d'analyse et de création pour l'architecture et la ville.
- 2.4. L'influence du lieu sur l'architecture ; approches théoriques :
 - Théorie de *Lewis Mumford*.
 - Théorie de *Christian Norberg-Schulz* et le *genius loci*.
 - Théorie de *Kenneth Frampton*.
- 2.5. La durabilité dans l'aménagement des territoires.
 - Les outils de la programmation urbaine durable.

Chapitre III : Cas d'étude.

- 3.1. Les projets de la culture comme cas d'étude.
- 3.2. Les exemples d'étude :
 - 3.2.1. L'Opéra d'Alger.
 - 3.2.2. L'historial.
 - 3.2.3. Le MAMA.
- 3.3. La production de l'espace urbain et architectural en Algérie.
- 3.4. Défaillance de la grille théorique des équipements dans la production de l'espace urbain et architectural.

Conclusion.

Annexes.

Références bibliographiques.

Chapitre I

Introduction.

1.1. Introduction :

Il n'est pas besoin d'être un observateur averti du paysage architectural contemporain pour se rendre compte combien celui-ci est aujourd'hui composé d'une multitude de styles différents. Qui reflètent la diversité d'un monde globalisé où les influences sont multiples. Les possibilités techniques presque sans limite et le large choix de matières foisonne une production hétérogène. Et promu une architecture protéiforme, dont la seule caractéristique est précisément le caractère hétéroclite. A ce titre, l'architecture occupe une place prépondérante car elle participe à la définition de l'espace urbain et architectural dans ses formes, sa matérialité et sa relation au paysage. Une relation qui fut, dès le milieu du 18^e siècle, témoins de nombreuses transformations novatrices ; L'espace développe un nouveau langage avec l'avènement de l'ère machiniste qui a provoqué d'immenses bouleversements dans les pratiques. S'ensuit, la période d'après-guerre durant laquelle les clefs de l'urbanisme ont été fixées selon les doctrines Corbusiennes et celle du Bauhaus à travers la charte d'Athènes (1933). S'en suit l'émergence de divers mouvements et courants de pensées qui prônent une architecture nouvelle et universelle, parfois provocatrice qui porte la signature de ses concepteurs et entend cristalliser l'identité du lieu dans lequel elle s'insère.

La décontextualisation de l'architecture et de l'urbanisme moderne cause la rupture entre le bâti et le lieu dans lequel il s'insère et pose à grande échelle des problèmes environnementaux. L'architecture devient objet, transposable ici ou là, relègue le lieu au second plan. La forme architecturale est pensée indépendamment de son environnement.

En Algérie, le paysage architectural et urbain produit ces dernières décennies est marqué par la faiblesse du rapport qu'il entretient avec son territoire et sa capacité à générer une qualité environnementale et fonctionnelle. Où des projets de grande envergure censés être structurants tels que "La grande mosquée", "L'opéra d'Alger" la faculté de droit de Said Hamdine ou encore les grands ensembles d'habitation qu'on voit poussés un peu partout n'arrive point à générer une quelconque forme d'urbanités, encore moins de nouvelles centralités. Alors que, paradoxalement, on observe l'émergence de nouvelles centralités d'une manière spontanée voir anarchique : Daly Brahim, Sidi Yahi, etc. avec l'éruption de plusieurs architectures qui se juxtaposent arbitrairement dans une surenchère formelle sans un souci d'urbanité⁽¹⁾. Car, au-delà de la fonction à laquelle un bâtiment est destiné a abrité, sa fonction principale reste celle qu'il remplit dans la structure urbaine et territoriale qui exige des choix typo-morphologiques spécifiques à chaque situation d'intervention.

La rupture entre le bâtiment et son territoire est dû partiellement à la défaillance des mécanismes de production du paysage urbain à différentes échelles ainsi qu'une programmation purement fonctionnelle. Des mécanismes administrés par des outils de planification qui depuis leur instauration ont démontré inefficacité.

Additionnée aux enjeux contemporains ainsi aux impératifs environnementaux, chaque jour plus prégnant amenant une pression supplémentaire et générant d'autres impératifs ainsi qu'une remise en question générale. On observe un regain d'intérêt pour les thématiques liées à la question de l'identité territoriale, un intérêt nouveau pour les formes et les services en lien avec le territoire à travers la vision de la ville durable qui exprime aussi clairement ce changement d'optique et

¹ DJERMOUNE, Nadir. "De la signification culturelle du kitsch architectural dans l'Algérie d'aujourd'hui" -contribution. MAGHREBEMERGENT. Publié le 09/11/2017. Consulté le 20/11/2017. En ligne : <http://maghrebemergent.info/contributions/idees/81576-de-la-signification-politique-et-culturelle-du-kitsch-architectural-dans-l-algerie-d-aujourd-hui.html>

permet de penser autrement la politique d'aménagement. Mais elles relèvent aussi le choix qui exige une "intelligence territoriale" et cela par la prise en compte de la complexité des dynamiques ainsi que des spécificités territoriales à travers le déploiement d'outils et d'instruments en mesure de répondre efficacement à ces nouvelles données territoriales.

1.2. Problématique :

C'est dans cette optique que le travail de recherche porté sur les questions suivantes :

- Le mécanisme de production de la ville et de l'espace urbain en Algérie, à travers le programme et choix de terrain d'implantation.
- L'influence de l'identité territoriale sur l'approche architecturale : comment transcrire une signification dans une architecture ? de quelle manière les architectes intègrent-ils les références globales et/ou locales dans les concepts de projet ?
- La notion patrimoniale : comment cette dernière est gérée et prise en charge par les outils de programmation et de planification ? de quelle manière un apport culturel/patrimonial doit-il être repris et intégré et via quel processus ?

1.3. Objet d'étude :

Ce travail de recherche s'intéresse aux mécanismes de production de l'architecture et de l'espace urbain. Et tente de définir l'origine de la rupture entre les bâtis et le territoire dans lequel ils s'insèrent. Une rupture qui s'inscrit dans une crise environnementale/écologique plus globale. Aussi, de saisir le rôle de la programmation architecturale et urbaine à travers le processus de production de l'édifice public en Algérie entre la programmation et choix de terrain. Pour cela notre choix s'est porté sur l'étude de l'équipement culturel. Essentiellement, en vue de la diversité et de la multitude de projets qu'il tient grâce au deux schémas nationaux que le ministère de la culture développe depuis 2006.

1.4. Les hypothèses :

La prise en considération des particularités territoriales dans les processus de programmation en fonction des besoins spécifiques à chaque territoire en termes d'activités et d'équipements projetés. Et de développer des instruments capables de transcrire l'expression de l'identité territoriale spécifique à chaque situation. Par l'élaboration de nouveaux outils de programmation en prenant en compte des facteurs histoire et territoire.

1.5. Cas et objet d'étude :

Après l'exploration du concept d'étude qui est : "*l'édifice culturel dans sa territorialité*" et la mise en place du cadre méthodologique. Trois projets furent choisis pour leur situation particulièrement distinctive, la différence par la taille du programme et par la situation d'encrage :

1. **L'opéra d'Alger** : un projet imposant par la taille de son programme ; pensé indépendamment du territoire dans lequel il devrait s'inscrire, pour lequel on a dû prospecter les disponibilités foncières sans une réelle réflexion pour l'insertion de ce dernier.
2. **Le MAMA** : L'opération consistait en une réhabilitation d'un bâtiment existant et chargé d'histoire, et pensé initialement pour abriter une autre fonction ce qui imposait-en principe-une attitude particulière.

3. **L'historial (Centre culturel l'Arbi Ben Mhidi)** : Une situation complexe par son site d'insertion ; une dent creuse dans un tissu urbain très marqué par une codification urbaine. Ce qui impose une démarche conceptuelle particulière.



Figure 01 : l'Opéra d'Alger.



Figure 02 : MAMA, Alger.



Figure 03 : Centre Culturel Larbi Ben M'hidi, Alger.

Chapitre II

Etat de l'art.

2.1. Révolution industrielle : la puissance de l'architecture :

Le début du 19^e siècle, porté par la révolution industrielle apporte un vent sans précédent de nouveautés techniques dans de nombreux pays, et plus particulièrement en Grande-Bretagne. En moins d'une cinquantaine d'années. L'une des premières conséquences de ce changement est le boom ferroviaire vécu dans les années 1840. En reliant les grands centres avec les campagnes proches, le chemin de fer facilite le déplacement de la population à l'extérieur des centres urbains. Le développement du chemin de fer transforme ainsi le territoire, permettant un développement entièrement nouveau, plutôt axé sur l'étalement urbain.

Une autre découverte qui accéléra le rythme de la construction, le béton armé, dès 1870, seulement dix années après sa première utilisation, ce nouveau matériau se retrouve partout en Europe et en Amérique. De nombreux travaux sont entrepris avec celui-ci dans divers pays, malgré les nombreux progrès réalisés, on doit attendre le génie technique des frères *Perret*, architecte et ingénieur travaillant à Paris pour que l'utilisation du béton armé devienne systématique. A travers la réalisation de leur première construction entièrement constituée de béton (1903-1904) avec l'Immeuble du 25 bis de la rue Franklin ⁽²⁾. À partir de cette période, les structures porteuses en béton deviennent chose courante. De même, l'acier est rapidement utilisé par les architectes et les ingénieurs. La



Figure 04 : l'Immeuble du 25 bis de la rue Franklin par les frères *Perret*, Paris.

mise au point d'une nouvelle technique de fabrication transformant la fonte en acier, et permet une baisse du coût de sa production et ainsi, accélère sa généralisation. Ses propriétés de résistance et de pérennité font de lui une découverte dans le milieu de la construction. Utilisés sur de nombreux chantiers, l'acier et le béton sont deux matériaux incontournables, présents dans les plus grandes constructions modernes.

Les années qui suivirent le début de la Révolution industrielle sont empreintes d'un développement architectural sans précédent. L'arrivée de l'acier et du béton armé fait reculer les limites de la construction de l'époque. Afin de présenter l'avancement de ces prouesses techniques, les expositions universelles sont organisées dès le milieu du 19^e siècle.

La première de ces expositions internationales ouvre à Londres le 1^{er} mai 1851 sous le nom "*Great Exhibition of the Works of Industry of All Nations*". Son succès est en grande partie dû au *Crystal Palace*, construit pour l'occasion par *Joseph Paxton*. Érigée dans Hyde Park en plein cœur de Londres, l'incroyable structure impressionne. Construit à partir des matériaux innovants que sont le fer et le verre, le monument s'inscrit clairement comme un enfant de la révolution industrielle ; le Palace est l'un des premiers édifices utilisant exclusivement ces deux matériaux. Avec plus de 70 000 m² de verre uniquement pour le plafond de la structure, le palais de cristal brille par sa transparence. L'effet de limpidité qui se dégage de la structure vient changer l'expérience du visiteur ; autant à l'intérieur qu'à l'extérieur du bâtiment on peut vivre la composition dans son ensemble. Constitué de pièces préfabriquées, le palace fut assemblé directement sur le chantier ⁽³⁾. Cette nouvelle méthode de construction permet d'ériger très

² DESJARDINS, Marilyne. "L'espace comme matériau : L'architecture moderne et le complexe du Bauhaus à Dessau" ; Mémoire présenté à la Faculté des études supérieures en vue de l'obtention du grade de Maîtrise des arts (M.A.) en histoire de l'art ; (publié) ; Département d'histoire de l'art et des études cinématographiques ; Faculté des arts et des sciences ; Université de Montréal. Montréal. 2016.

³ Op. cit.

rapidement le bâtiment et, ainsi, de réduire considérablement les coûts. Ce concept de rentabilité devient rapidement le *modus operandi* de la construction moderne.



Figure 05 : Crystal Palace, Londres.

Quatre ans plus tard Paris accueille l'évènement et tente de réaliser une exposition aussi grandiose. Afin d'égaliser les avancées de Londres, où le *Palais des Beaux-Arts* et le *Palais de l'industrie de Paris* sont présentés au public. Mais ce n'est qu'en 1889 que Paris dépasse la prouesse londonienne, avec l'édifice incontournable de l'exposition, la *Galerie de Machines* qui atteint une nouvelle ampleur architecturale. Les techniques de construction, des piliers de fer placés en périphéries du bâtiment et ainsi libérant entièrement la surface du sol, sont entièrement nouvelles dans le monde architectural. Réalisé par *Ferdinand Dutert* et *Victor Contamin*, ce palais des machines impressionne tout particulièrement par sa qualité technique qui permet de dégager un espace immense au sol, mélangeant solidité et équilibre, sans nécessiter aucun pilier central⁽⁴⁾. Ce bâtiment sera décrit par plusieurs, comme l'un des monuments majeurs de toute l'architecture du 20^e siècle. Initialement réalisé afin de présenter les progrès techniques connus en France depuis la Révolution de 1789.



Figure 06 : Galerie de Machines, Paris.

⁴ Op. cit.

Le deuxième monument significatif de cette exposition universelle est sans équivoque *la Tour Eiffel*. Étonnant le monde, en premier lieu par les proportions de la Galerie, les limites sont repoussées cette fois-ci en hauteur. Sous la direction de *Gustave Eiffel* qui affirme et souhaite la tour la plus haute qu'aient jamais élevée les hommes, la France entame en 1887 la construction de ce monument qui avait comme destinée d'être démonté après l'événement. Bien que son esthétique n'ait pas fait l'unanimité auprès des Parisiens à l'époque de sa construction, la réalisation de 312 m de haut reste l'une des merveilles des constructions en fer, par sa technique ⁽⁵⁾.



Figure 7 : la Tour Eiffel, Paris.

Les expositions universelles, bien plus que de simples vitrines, sont aussi instigatrices de nombreux changements au point de vue de la technologie. Ces événements, attirant les regards du monde entier, stimulent les ingénieurs et les architectes à repousser les limites du connu et du construit. Grâce aux avancées technologiques proposées dans ces foires, de nouveaux enjeux prennent place dans la vie quotidienne des nations industrialisées. Les conceptions d'espace et d'interpénétration entre intérieur et extérieur, des innovations qui influenceront énormément les architectes et deviendront de plus en plus présentes dans l'architecture moderne.

2.2. Naissance de la cité moderne :

Une partie des villes européennes est apparue anachroniques, impropres à remplir les fonctions que leur imposaient la période d'après-guerre (industrialisation, concentrations démographiques ainsi que le bouleversement des pratiques dans le domaine du bâtiment en matière de techniques constructives). Pour survivre et s'adapter, des transformations globales de grande envergure s'imposaient. Il n'est plus question de pratiquer un urbanisme empreint d'esthétique, l'utilitarisme devient le mot d'ordre. Les nouveaux matériaux sont mis à profit. La circulation de l'air, l'hygiène et l'habitat seront au cœur des préoccupations pour les milieux urbains.

La doctrine de l'urbanisme progressiste fut élaborée lors des Congrès Internationaux d'Architecture Moderne (CIAM), la charte d'Athènes (1933) et définit les critères de la ville moderne. Basé principalement sur la sectorisation des quatre fonctions (habiter, travailler, se recréer et circuler). Des tracés d'ordre somptuaire, poursuivant des buts représentatifs constituent des entraves à la circulation motorisée -désormais considéré comme un facteur de composition des villes du 20^e siècle-. Ce qui était admissible et même admirable au temps des piétons et des carrosses devient source de troubles constants ; Certaines avenues conçues pour assurer une perspective monumentale couronnée d'un monument ou d'un édifice sont, désormais perçus comme une gêne. La rue qui ordonnait l'alignement traditionnel des habitations n'assure l'insolation qu'une partie minime des logis alors qu'un nombre minimum d'heures d'ensoleillement doit être fixé pour chaque logis. Le dimensionnement de tout élément dans le dispositif urbain n'est régi qu'en proportion à l'échelle humaine.

L'urbanisme progressiste inspira également et inspire toujours l'aménagement des périphéries urbaines, qu'il s'agisse de quartiers nouveaux, de grands ensembles : tours et barres de logements

⁵ Op. cit.

sont reproduits dans les quatre coins du monde, dans lesquelles la rue qui ordonnait le comportement de l'édifice du 19^e siècle a disparu.

Malgré son immense succès, cette architecture commence à être critiquée à partir des années 1960 pour son manque de considération envers l'histoire et les particularités locales, volontairement ignorées. Le post-modernisme tenta pendant une décennie d'apporter des réponses aux formes épurées du modernisme, on incorpore alors des éléments de référence (pilastres, arcs, motifs régionaux, symboles), des ornements, un retour de la symétrie et même des références aux ordres. A travers ces gestes, le post-modernisme se distancie du fonctionnalisme du mouvement moderne et cherche à créer un lien avec l'histoire. Cependant, ces changements restent insuffisants, et le post-modernisme ne s'installe pas dans la durée. C'est sur des questions restées sans réponses, celles de la tension entre architecture globale et locale, entre tendances mondiales et reflexes identitaires, qui expriment la perte d'authenticité du site de par l'intervention architecturale.

C'est à partir de cet instant qu'on voit se définir les premiers contours de la cité moderne. L'architecture devient objet, transposable ici ou là. relègue le lieu au second plan, cherchant avant tout chose une extrême simplicité, entre autre géométrique, simplicité des lignes, formes basiques et une matérialité faite de béton, acier et verre. La forme architecturale est pensée indépendamment de son environnement et creuse la rupture entre la forme architecturale et la forme urbaine. Un mouvement généralisé qui tend à taire les particularités régionales au profit d'une globalisation.

La typo-morphologie urbaine née du rapport qu'entretiennent les bâtiments entre eux et avec l'espace public et celui qu'entretient l'ensemble avec le territoire qui les héberge est rompu. La perte de ce lien avec le territoire engendre une perte des repères identitaires qui rattachent l'homme à son milieu. C. *Norberg-Schulz* architecte et historien norvégien emprunte au philosophe allemand *Martin Heidegger* la notion d'habiter : « *l'homme habite lorsqu'il réussit à s'orienter dans un milieu et à s'identifier à lui, ou plus simplement, lorsqu'il expérimente la signification du milieu* »⁽⁶⁾. Cette problématique architecturale est d'autant plus contemporaine avec la crise environnementale et les questions de durabilité qui amènent une pression supplémentaire créant d'autres impératifs architecturaux. Cette transition n'apparaît plus comme un impératif mais plutôt comme une évidence vers laquelle il faut s'orienter pour repenser le processus de planification et de représentation.

2.3. L'identité territoriale ; concept d'analyse et producteur pour l'architecture et la ville :

Il est nécessaire d'avoir une définition du concept d'identité. Un concept suffisamment englobant pour inclure des dimensions larges, tant cette notion peut recouvrir de vastes champs de pensées, allant d'une définition technique, philosophique et même sociologique. Sa définition dépend principalement des acteurs qui en parlent, elle est définie par le dictionnaire -définition qui nous intéresse-, comme étant l'ensemble des caractéristiques de deux ou d'une pluralité objets de pensée, qui, tout en étant distincts par le mode de désignation, par une détermination spatio-temporelle quelconque, présentent à la fois des spécificités similaires et distinctives⁽⁷⁾. La notion de caractère est ici fondamentale, elle désigne l'ensemble des traits distinctifs qui permettront de faire le lien entre les objets. Caractère et identité sont donc interdépendants : il n'y a pas d'identité

⁶ RIBEIRO, Ugo. "Le régionalisme critique : L'Influence du Lieu sur l'Architecture". Mémoire de master (Publié). Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Lyon. Lyon. 2001.

⁷ Définition tirée de Le la rousse en ligne : <http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/identit%C3%A9/41420>. [Page consulté le 10/12/2016].

sans une multiplicité de caractères. Et implicitement, il est nécessaire d'avoir une pluralité d'objets qui entretiennent entre eux différents degrés de rapports. Dans les sociétés dites traditionnelles ou si l'on préfère non-industrielles, le territoire ne se définit pas par un principe d'appropriation, mais par un principe d'identification ⁽⁸⁾.

Il est essentiel de s'intéresser aux processus d'émergence et les facteurs de développement des identités territoriales - brièvement- ; en architecture, elles sont le résultat de facteurs liés à une situation, un climat, un lieu, une économie et un contexte géographique. Aussi, Jusqu'au 19^e siècle les identités ont souvent été orientées dans leur construction par l'élite au pouvoir et les personnalités emblématiques. L'influence des figures tutélaires de la société ont largement contribué à façonner les identités. Dans des situations de domination et/ou d'autoritarisme, les identités ordonnées ont été un moyen de démonstration de suprématie et de primauté, elles furent intégrées et façonnent les territoires occupés. Les fondements de cette pensée remontent à Vitruve voir même à l'époque de la Grèce antique. Les ordres, dorique, ionique ou corinthien ne sont pas moins des prouesses techniques que des manières de marquer un territoire, un paysage. C'était une façon d'affirmer la présence d'un groupe et par la même occasion, sa domination sur les autres groupes. Enfin, le facteur actuellement le plus influant est essentiellement dû aux échanges culturels entre pays et régions qui favorisent la circulation des idées, des pratiques et des techniques qui sont reprises tel quelles ou intégrées à la tradition locale ⁽⁹⁾.

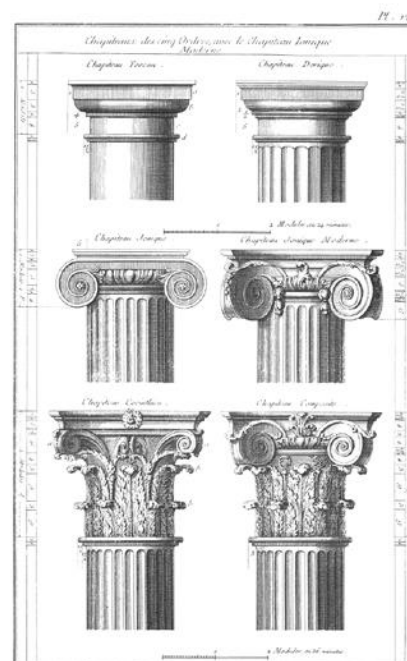


Figure 08 : Les ordres architecturaux.

Ainsi, il semble clair que les identités ne sont pas des constructions uniquement héritées du passé, mais qu'elles sont également et plus que jamais le produit d'un processus constructif. Aujourd'hui, au travers des moyens à disposition pour faire circuler idées et connaissances, c'est le facteur le plus important qui façonne l'évolution des identités contemporaines. Dans ce sens l'identité peut être comprise comme une dynamique évolutive, par laquelle l'acteur social (individuel ou collectif) donne sens à son être ; il le fait en reliant, à travers le passé et le présent, des éléments qui le concernent ⁽¹⁰⁾. Elle est le résultat d'une fusion entre diverses influences réunies au sein d'une culture, d'un lieu, à un moment donné.

Au regard des questions de territorialités, il s'est fait accaparé par les défenseurs d'une architecture régionaliste, et assimilé à une terminologie renvoyant à l'histoire et au patrimoine. Mais, au-delà de sa dimension matérielle, des limites administratives ou autres, l'identité territoriale réfère à l'appartenance des individus à un territoire donné ou à l'identité des lieux, à une appropriation spatiale, "inscription spatiale" de l'identité laquelle s'associe à l'unicité de ses caractéristiques naturelles, bâties, sociales, culturelles et patrimoniales. Elle est le résultat d'une construction sociale, interactive et complexe, le fruit d'une histoire et d'un imaginaire de traditions ancrées, mais également de contraintes exogènes ou endogènes.

⁸ CLAVAL, Paul. "Le territoire, lien ou frontière ? identités, conflits ethniques, enjeux et recompositions territoriales". Institut français de recherche scientifique pour le développement en coopération. Éditions de l'Orstom. Collection Colloques et séminaires. Université de Paris-Sorbonne. Paris. 1995.

⁹ HATTICH, Grégoire. "Architecture, paysage & identité : Une approche théorique". Énoncé théorique de Master. 2015.

¹⁰ COLIN, Armand & VINSONNEAU, Geneviève. "Le développement des notions de culture et d'identité : un itinéraire ambigu". Carrefours de l'éducation. Février 2002. N°14. Page 2-20. En ligne : <http://www.cairn.info/revue-carrefours-de-l-education-2002-2-page-2.htm>. [Page consulté le 24/12/2016].

Le territoire envisagé comme support identitaire ou producteur d'identité, même s'il ne correspond pas forcément à des frontières administratives, il correspond à des lieux géographiques regroupant des données concrètes (géographie, climat, culture, société, histoire, etc.). Parler d'identité à travers le territoire revient à évoquer la contribution d'un lieu érigé en territoire à la formation d'une identité commun. ⁽¹¹⁾

Cette dynamique identitaire ne confine pas l'analyse architecturale à une spécificité disciplinaire qui aurait son propre cadre théorique et ses pratiques. Elle permet plutôt d'aborder l'architecture sous l'angle d'une contribution, l'influençant et subissant réciproquement son influence. Cette transversalité disciplinaire est d'autant plus nécessaire pour traiter de l'articulation entre architecture et ville dont l'identité est rattachée à un territoire ⁽¹²⁾.

L'intérêt d'une recherche sur la construction identitaire des villes et de la pratique architecturale tient au fait qu'elle navigue entre la compréhension des enjeux identitaires au sein de la société et l'interprétation qu'en font les concepteurs de projets, et témoigne du rapport de la ville avec son histoire et son présent, au travers des choix architecturaux et un processus conceptuel à travers l'identification des attributs culturels tout en traduisant l'impact des ambitions de la maîtrise d'ouvrage (publique ou privée).

Oswald Mathias Ungers (figure du rationalisme allemand et imprégné du classicisme italien, et suit les enseignements de *Vitruve* et *Palladio*), critique les erreurs de planification territoriale des modernes et plaide pour la ville et pour le retour de la rue et de l'urbain. Il résume sa démarche en deux temps de projet : le premier, qui peut être considérée comme une approche morphologique, ce qu'il appelle lui-même "la stratégie des lieux complémentaires" qui consiste à considérer le projet d'architecture comme un projet de ville dans la ville. Puis dans un second temps, "la ville comme une série de couches superposées" ce qui consiste à voir la ville comme une série de couches superposées qui ne sont pas nécessairement complémentaires, une approche à la fois historique et structurale ⁽¹³⁾

L'identité de l'architecture produite devient alors le résultat de ces deux processus et constitue l'analogie d'une identité à un moment précis de l'histoire, l'architecture transcende le lieu et le marque. À travers des choix caractéristiques : les techniques constructives, l'emploi des matériaux, les ornements, le style architectural, le design urbain, la qualité des paysages et encore d'autres choix typologiques.

Et encore, des architectes tels que *Mario Botta*, *Alvaro Siza*, *Aldo Rossi*, *Vittorio Gregotti*, *Rob Krier*, *Colin Rowe*, *Robert Venturi* ou encore *Tadao Ando*, prônent une approche qui privilégie le particulier (l'identité même du lieu) par rapport aux dogmes universels et qui accordent une place prépondérante à la question du contexte, où l'identité culturelles d'une collectivité influe sur la fabrique de nouvelles architectures dans des lieux maqués.

Néanmoins, la dynamique identitaire se retrouve autant dans le cas d'une ville valorisant une architecture contemporaine que dans le cas d'une ville qui protège son patrimoine historique. Les stratégies d'intervention sur le patrimoine démontrent l'impact de ces enjeux sur les pratiques actuelles. Ces interventions révèlent aussi le rapport de la société avec son histoire à travers les choix mémoriels qu'elle opère lors de la conservation et à travers les images qu'elle construit par les projets d'architecture.

L'architecture devient un moyen de communication utilisée pour transmettre une identité visuelle, des villes se sont inventé une identité en faisant bâtir des édifices pour le moins originaux ; Inauguré en 1997, *le musée Guggenheim* de Bilbao a créé un produit identitaire si particulier qu'il

¹¹ Op. cit.

¹² BENJEMIA, Imen. "L'identité en projets : ville, architecture et patrimoine Analyse de concours au Québec et à Toronto". Les Cahiers de la recherche architecturale et urbaine. Trajectoires doctorales. N° 30/31.

¹³ Op. cit.

lui a donné son nom ; on parle d'un " Effet Guggenheim ". Cet objet bâti, a donné à une ville basque en déshérence, victime de la désindustrialisation, une nouvelle image : il en a fait un haut lieu du tourisme culturel. Et, paradoxalement, *Frank O. Gehry* a conçu une sorte d'architecture-sculpture sans référence aucune à l'architecture locale qu'elle soit basque ou industrielle. L'identité nouvelle offerte à Bilbao procède de son originalité, de son aspect surprenant. Monument sans mémoire dédié à une mémoire sans passé se réfère d'avantage à un discours publicitaire. Ou encore, et peut être dans la même logique publicitaire, l'identité naît d'une originalité sans mémoire.

Un autre cas, Rome, la ville éternelle, s'est offert les services de *Zaha Hadid* (1950-2016), et qui a donné *Musée national des Art du 21^e siècle*, la forme d'un gigantesque nœud de béton armé dont les porte-à-faux semblent défier toute logique constructive. Il est vrai que l'enjeu culturel était considérable. Fallait-il défier des siècles et des siècles d'une habitude ancrée dans la tradition classique qu'elle soit antique, renaissance ou baroque, d'autant plus qu'à deux pas le *Palazzetto dello sporte* de *Pier-Luigi Nervi* affirme tranquillement sa rationalité sous sa coupole, en digne héritier du *Panthéon d'Hadrien* ? Avec le MAXXI, la ville éternelle a-t-elle gagné un nouvel avenir ?⁽¹⁴⁾



Figure 09 : le musée du Guggenheim, Bilbao.



Figure 10 : le MAXXI, le Musée national des Art du 21^e siècle, Rome.

La manipulation des images qui règne sur la culture contemporaine amplifie le rôle des architectes comme concepteurs d'images et contribue à véhiculé une identité imprégnée par une idéologie propre à une époque.

La diminution de l'importance des conditions sociogéographiques locales induite par la globalisation est contrebalancée par une reconquête identitaire. Ce qui nous amène à considérer

¹⁴ Op. cit.

l'identité territoriale et urbaine comme définition élémentaire de l'identité architecturale qui ouvre sur des processus riches et complexes, Il s'agit de mettre en évidence les enjeux et les idéologies qui imprègnent la pratique architecturale contemporaine, et d'expliquer les dynamiques identitaires des villes et la manière dont l'apport territoriale façonne le développement de l'identité.

La quête identitaire, loin de disparaître, semble se renforcer. Tout se passe comme si avec l'accentuation de l'uniformisation s'ensuit celle de l'identité. La reconnaissance de l'identité territoriale, semble devenue un enjeu central des sociétés actuelles.

2.4. L'influence du lieu sur l'architecture ; approches théoriques :

Bien que la tâche demande plus que quelques pages d'un mémoire, il est important d'en arriver à une définition appropriée de l'espace. D'un point de vue étymologique, le terme territoire viendrait du latin *territorium*. Mais d'après le Digeste, recueil de jurisprudence civile, élaboré en 533 après J-C. par *Justinien*, qui constitue l'un des fondements du droit moderne, le terme a un lien direct avec le jus *terrendi*, le droit de terrifier. Bien qu'il soit, en fait, beaucoup plus raisonnable de rattacher le terme *territorium* à celui de la terre (terra, ae), il est aussi très probable que certains Latins pratiquaient un jeu de mots associant le contrôle d'une terre au pouvoir de la protéger par la menace (*terrere*).⁽¹⁵⁾

Les recherches sur la notion de territoire, telle qu'elle est perçue aujourd'hui, ont commencé dans les années 1960 et se sont amplifiées au cours des décennies suivantes dans un contexte socio-économique bien défini et différent d'une société à l'autre. De ce fait, elle a reçu des sens très nuancés. Une importance aujourd'hui consacrée dans la plupart des textes officiels, dont certains déclarent : “ *la création architecturale, la qualité des constructions, leurs insertion harmonieuse dans le milieu environnemental, le respect des paysages naturels et urbains ainsi que le patrimoine collectif et privé sont d'intérêt public* ” (Directives du conseil des communautés européennes 85/384, CEE, juin 1985)⁽¹⁶⁾. Le territoire est conçu comme un espace doté de propriétés naturelles définissant des potentialités ou des contraintes de développement, ou de propriétés matérielles résultant de l'aménagement de l'espace par les sociétés (armature urbaine, réseau de desserte, etc.). Les propriétés physiques des territoires sont caractérisées par leurs structures et leurs dynamiques temporelles et spatiales. Sous une approche identitaire, le territoire correspond alors à une entité spatiale dotée d'une identité propre. L'identité du territoire est caractérisée par son nom, ses limites, son histoire et son patrimoine, mais aussi par la manière dont les groupes sociaux se le représentent, se l'approprient⁽¹⁷⁾. Pour *André Corboz* (1928-2012) l'historien suisse d'art, d'architecture et d'urbanisme, le territoire est sémantisé, il est un projet, un projet collectif : il n'y a pas de territoire sans imaginaire du territoire. Le territoire peut s'exprimer en terme statistiques mais il ne saurait se réduire au quantitatif⁽¹⁸⁾

Le territoire, l'espace, le contexte tout ce qui nous entoure d'une manière générale et constituant des éléments perçus. On discute du contexte autant lorsqu'on étudie un édifice que lorsqu'on le projette. Par contexte, on entend généralement le contexte territorial, le cadre géographique humanisé, son histoire et sa description, un cadre urbain ou à urbaniser ou encore un paysage

¹⁵ KOURTESSI-PHILIPPAKIS, Georgia. “La notion de territoire : définitions et approches” ; Archéologie du territoire. 2001

¹⁶ LAGANIER, Richard & VILLALBA, Bruno & ZUINDEAU, Bertrand. “Le développement durable face au territoire : éléments pour une recherche pluridisciplinaire”. En ligne : <https://developpementdurable.revues.org/774>; [page consultée le 18/01/2016].

¹⁷ Idem.

¹⁸ K. MORISSET. Lucie. “La ville : phénomène de représentation”. coll : “patrimoine urbain”. Québec. Presse de l'université du Québec. No 05.2011. Page 169.

naturel. Au travers d'une attention au contexte, on comprend mieux les logiques spatiales et constructives de l'œuvre architecturale dans un lieu donné. Et qui se lisent dans la position, les inflexions, les déformations, les altérations de l'œuvre inscrit dans un lieu spécifique ou au contraire, dans l'indifférence apparente à ce lieu. Pour le projeteur soucieux du contexte, la configuration de l'édifice peut aussi être abordée comme un processus analogique, chaque élément chargé de sens qui est découvert dans le territoire s'offre à l'architecture comme matière à exploité.

Voir et déchiffrer dans les projets la connaissance du territoire qu'ils transportent. La question du contexte serait donc moins une question de procédure, ou de mode architecturale, qu'une question épistémologique interpellant la théorie et la pratique du projet d'architecture. Avec la notion de lieu vient donc celle de sens du lieu ; une approche qui privilégie l'identité même du lieu. Cela signifie que la pratique architecturale s'inscrit dans une réalité spatiale. Une attitude allant contre le conformisme de la société contemporaine. Il est intéressant de comprendre la façon dont les architectes diffusent cette question de l'influence du lieu sur l'architecture et d'étudier les contextes dans lesquels sont nées ces architectures.

La prise en compte du site, si ce n'est son invention, une situation qui dès l'origine un élément important de la démarche architecturale qui souvent détermine le projet. *Andrea Palladio* n'expliqua-t-il pas son choix de créer un portique sur chacune des quatre façades de la villa Rotonda de Vicence par les qualités théâtrale du paysage environnant offert par son implantation au sommet d'une colline d'accès facile : “ Tellement qu'étant ainsi avantagée de tous les côtés par de très belles vues, les unes bornées, d'autres plus lointaines et d'autres encore à perte de vue, on lui a donné des loges sur les quatre faces”⁽¹⁹⁾. On citera encore Le Corbusier choisissant d'implanter le couvent de la Tourette en haut de la pente du terrain dont il disposait afin d'aboutir à un projet très original. Ses parties hautes horizontales, deux étages de cellules, couronnés par une terrasse, sont alors portés par des pilotis dont les hauteurs varient pour s'adapter au profil du terrain tout comme le nombre des étages dévolus aux diverses salles d'étude et pièces de service situées sous les cellules, nombre qui passe de un à trois du haut au bas de la pente.



Figure 11 : La villa Rotonda / villa Almerico-Capra, Vicence.

Entre le site et l'œuvre se créent des échanges, les qualités paysagères et orographiques du site déterminent des choix formels primordiaux.

Le rapport au site est le fait pour un édifice d'interagir avec le lieu dans lequel il se trouve pour tendre vers une harmonie entre les hommes et leur environnement, entre le naturel et le construit. Sans intégration au site. Sans cette échange et cette harmonie l'architecture deviennent étrangère au site, comme un élément autonome qui se suffit à lui-même et qui s'affiche comme la propriété du seul concepteur et non pas celle du lieu. L'insertion est donc le fait de créer des relations entre les volumes, les formes, les matières, les usages, les échelles, quelque chose qui accorderait ce qui était là avant à ce qui est projeté, comme si le fait d'être “ancré” dans le site, et non posé comme un objet, sans liens avec le territoire, donne alors l'impression d'habiter le lieu, un sentiment d'appartenance au site.

¹⁹ Op. cit.

L'émergence de la question du contexte et de son importance pour les architectes contemporains est apparue depuis le milieu des années 1970 et depuis les théories et les publications foisonnent à ce sujet. Ici, sont présentés quelques théoriciens :

Théorie de *Lewis Mumford* :

Lewis Mumford (1895-1990), historien américain, spécialisé dans l'histoire de la technologie, de la science et de l'urbanisme. *Lewis Mumford* s'est attaché à décrire la genèse et les conséquences de la société industrielle. Dans son livre "*Avant la Deuxième Guerre mondiale*", il développe une vision du monde moderne extrêmement critique, en particulier envers les techniques et technologies militaires.⁽²⁰⁾



Figure 12 : Lewis Mumford (1895-1990).

En 1924, le jeune américain relance le débat autour du concept du régionalisme grâce à son ouvrage : "*Sticks and Stones, American Architecture and Civilization*". OÙ il soulevé la problématique des particularités régionales face au tsunami de la mondialisation, et qu'il n'hésite pas à conforter dans un article paru en 1947 dans le *New York magazine*, et dans lequel il pose encore la question du régionalisme et de sa définition en réaction l'exposition de *Henry Russel Hitchcock* et *Philip Johnson* : *The International Style* au MOMA de New York. Dans ses écrits *L.Mumford* voit les termes modernisme et régionalisme comme deux synonymes. Il ne faut donc pas suivre les idées qui sont diffusées depuis la renaissance et qui tendent à effacer l'identité locale au profit d'une universalisation de l'architecture. Il faut inévitablement prendre en compte l'importance du lieu comme il faut savoir prendre du recul sur le régionalisme. En réalité les deux ne doivent pas être antagonistes mais il faut aspirer à trouver un juste milieu entre le local et le global. Mimer les anciennes réalisations passées n'a donc aucun intérêt, et de les réinterpréter dans le contexte actuel. Il faut savoir comprendre l'architecture aussi bien que l'on pourrait comprendre l'histoire du lieu où le lieu lui-même. C'est-à-dire qu'il ne faut pas chercher absolument à utiliser des matériaux locaux si ceux-ci ne sont pas adapter aux fonctionnalités du bâtiment. *L.Mumford* va jusqu'à dire qu'il vaut mieux abandonner l'histoire si celle-ci peut être problématique, nous protégeant ainsi des interprétations fallacieuses que certains pourraient faire de l'histoire.

De son point de vue, les architectures régionalistes doivent être à la fois proche des conditions de vie de la région et du paysage. Chaque culture régionale a un côté universelle. Afin d'utiliser au mieux les ressources locales il faut souvent avoir recours à des techniques qui ne sont plus uniquement locales mais dont les savoirs faire sont internationaux. En fin chaque culture doit à la fois être elle-même mais elle doit également arriver à se transcender. Ce que cherche *L.Mumford* à véhiculer, c'est l'équilibre entre le global et le local. Ne nier aucun des deux mais savoir intelligemment tirer profit du premier pour enrichir le second.

²⁰ Wikipédia. (2012) ; En ligne https://fr.wikipedia.org/wiki/Lewis_Mumford ; [page consultée le 03 /05/2017].

Théorie de Christian Norberg-Schulz :

Christian Norberg-Schulz, (1926-2000, Oslo-Norvège), architecte, historien et théoricien de l'architecture. Il a obtenu un diplôme en architecture à l'École polytechnique de Zurich, Suisse, en 1949. Il a étudié l'histoire de l'architecture à l'université d'Harvard et à Rome, obtenant le doctorat *honoris causa* à Hanovre. À partir de 1966, il est professeur à la faculté d'architecture d'Oslo ⁽²¹⁾. Il parvint, à partir d'une synthèse des anciennes théories de l'architecture et des sciences sociales, à dégager une anthropologie cohérente et s'essaie à une nouvelle façon de lire l'architecture qui prend le contrepied des dogmes du mouvement moderne. Il pense que le lieu dépasse la définition fonctionnaliste donnée par l'architecture moderne, puisqu'il influence les êtres humains (position similaire à ce que disait Vitruve citée précédemment citée). Dans son ouvrage "*Genius Loci : Paysage, Ambiance, Architecture*" (1980), C. Norberg-Schulz propose d'autres outils pour analyser les productions architecturales. Précédemment dans "*Intentions in Architecture*" (1963), dans lequel il fait une analyse scientifique de l'architecture, selon lui la méthode d'approche de l'époque n'est pas obsolète mais elle est incomplète puisque ces procédés analytiques ne permettent pas la prise en compte du milieu. C'est pour cette raison que dans "*Existence, Space and Architecture*" (1971) il introduit le concept d'espace existentiel dénué de tout sens mathématique qui se concentre essentiellement sur les relations existantes entre l'homme et son milieu. Ce concept d'espace existentiel fait apparaître deux notions distinctes celle d'espace et celle de caractère qui elles-mêmes appellent aux principes d'orientation et d'identification. L'architecture est la représentation concrète des notions précitées et la réalisation de l'espace existentiel.

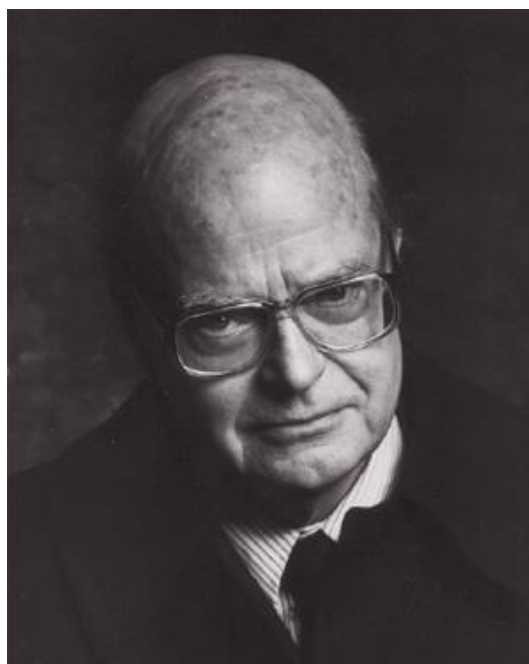


Figure 13 : Christian Norberg-Schulz, (1926-2000)

Selon C. Norberg-Schulz, un lieu est un espace doté d'un caractère qui le distingue. Qu'on appelle depuis l'antiquité, le *genius loci*, l'esprit du lieu, est considéré comme cette réalité concrète que l'homme affronte dans la vie quotidienne. Faire de l'architecture signifie visualiser le *genius loci* : le travail de l'architecte réside dans la création de lieux significatifs. Le théoricien norvégien veut proposer une lecture existentielle où uniquement le lieu et l'individu sont utiles à l'architecture après avoir passé plusieurs années comme à analyser celle-ci de manière purement scientifique. Il vient se confronter au mouvement moderne qui à l'inverse a mis de côté cette question d'existentialisme au profit d'autres questions socio-économiques. Cet existentialisme n'est donc quasiment pas abordé par les modernistes, toutefois Le Corbusier lui reconnaît une utilité dans "*Vers une architecture*" (1923) : « L'Architecture c'est pour émouvoir. L'émotion architecturale, c'est quand l'œuvre sonne en vous au diapason d'un univers dont nous subissons, reconnaissons et admirons les lois » ⁽²²⁾.

Cette dimension existentielle marque l'histoire mais sa signification traverse le temps. L'histoire commence à prendre forme dès lors où de nouvelles architectures représentent

²¹ Wikipédia. (2012) ; En ligne https://fr.wikipedia.org/wiki/Christian_Norberg-Schulz ; [page consultée le 03 /05/2017].

²² Op. cit.

concrètement cette notion d'espace existentiel qui met en exergue rappelons le, le concept d'identification et plus particulièrement la notion de : comment habiter le lieu ? C'est principalement la question que traite *C. Norberg Schulz* dans son ouvrage "*Genius Loci : Paysage, Ambiance, Architecture*" : « Le lieu représente cette part de vérité qui appartient à l'architecture : il est la manifestation concrète du fait d'habiter propre à l'homme, et l'identité de l'homme dépend de l'appartenance aux lieux ». L'architecture réside dans l'action de faire les lieux. Par le fait de construire, l'homme transmet aux significations une présence concrète, et il rassemble les édifices afin de visualiser et de symboliser sa propre forme de vie comme une totalité. C'est ainsi que le monde quotidien devient cette demeure significative dans laquelle l'homme évolue. L'espace concret comprend une foultitude de qualités le rendant hétérogène. Les définitions strictes ont ainsi du mal à rendre compte de l'espace concret. Plusieurs personnalités du milieu architectural comme *Giedion* (distinction extérieur/intérieur), *Kevin Lynch* (concepts du « nœud », du « parcours », des « limites ») ou *Paolo Portoghesi* (concept du « système de lieu » ; définition mathématique de l'espace qui reste malgré tout en rapport avec des actions concrètes) ont essayé de définir cet espace concret.

Le caractère du lieu est plus générique et concret que le terme espace, il peut exprimer une atmosphère générale mais également la matérialité substantielle des éléments. Le *genius loci* fait appel aux deux concepts celui de "signification" et "structure". Le concept de signification ; induit un rapport particulier entretenu avec les autres objets. L'objet n'a de sens que lorsqu'il est amené à côtoyer d'autres objets. Le principe de structure ; renvoie à une organisation et une hiérarchisation des rapports. Ces deux concepts constituent donc un tout, celui du lieu. Les attitudes personnelles et les attitudes collectives sont influencées par le climat du milieu, une des caractéristiques du lieu.

Théorie de Kenneth Frampton :

Kenneth Frampton (20 novembre 1930), un architecte critique et historien britannique, professeur d'architecture à la Graduate School of Architecture and Planning à l'université Columbia à New York.

Lorsque *Kenneth Frampton* écrit "*Histoire et critique de l'Architecture moderne*", le mouvement moderne s'essouffle et le brutalisme qui lui a succédé n'a pas eu l'effet escompté bien qu'il soit représenté entre autre par *Louis I. Kahn*. L'architecture prend un tournant historique et *K. Frampton* regarde d'un œil avisé ce changement. Il produit une critique du mouvement moderne et analyse les mouvements contemporains qui s'annoncent. *Kenneth Frampton* défenseur du "régionalisme critique" contre la tabula rasa et pour une modernité relative et toujours en rapport au contexte. En 1983 dans l'article : *Towards a Critical Regionalism: Six Points for an Architecture of Resistance*, *K. Frampton* se réfère au philosophe *Paul Ricoeur* pour appuyer ses propos et constater la dérive du monde vers une globalisation imminente.



Figure 14 : Kenneth Frampton.

A la suite de la crise économique de 1929 et en raison de l'agitation causée par la seconde guerre mondiale, les états recherchent une certaine stabilité.

K. Frampton ne défend pas une méthode particulière pour le projet mais propose plutôt une attitude critique, une attention à la culture, la matérialité architecturale et paysagère qu'il juge essentiel de réintroduire dans la pratique. Il rejette l'aspect scénographique du contexte et s'attache davantage à l'influence de ce dernier sur l'œuvre architecturale, sur sa tectonique, en tant que produit du lieu. Et s'accorde avec *Vittorio Gregotti* l'auteur de l'ouvrage "*Le territoire de l'architecture*" paru en 1966 même s'il préfère la notion de paysage à celle de contexte proprement dit il pose l'intervention architecturale comme étant avant tout une intervention sur la géographie. Pour lui, la forme urbaine représente un effort humain remarquable d'action historique sur l'espace géographique, réinventé en permanence. Mais également, *Vitruve*, qui dans son traité "*De Re Architectura*". Qui selon lui, ce sont les causes naturelles et la rationalité humaine qui doivent dicter la forme architecturale. Une position, s'appuyant à la fois sur le régional mais également sur le global, que de nombreux architectes vont adopter. Il est essentiel de savoir étudier mais également de comprendre les réalisations passées, mais il faut en plus qu'elle s'inscrive dans les compétences techniques de son époque. Cette conscientisation de l'architecture doit amener des propositions ayant une certaine identité culturelle. Position que l'on retrouve clairement dans le travail d'architectes contemporains tels que l'architecte italien *Mario Botta* et le portugais *Alvaro Siza* pour qui l'idée principale est de construire le site. La question de la limitation dans l'utilisation des nouvelles technologies, *K. Frampton* la traduit au sein de l'exemple sur l'air conditionné. L'emploi systématique de celui-ci lui semble impropre vis-à-vis du local. Il insiste sur la possibilité d'utiliser la ventilation naturelle qui constitue l'un des éléments essentiels, avec l'éclairage, des caractéristiques régionales.

L'équilibre réside donc dans la capacité des civilisations et des régions à se nourrir de la culture universelle pour recréer une tradition régionale. Il agit ainsi plus comme un médiateur entre la généralité globale et la particularité locale en prenant par exemple en compte la spécificité de la lumière propre au lieu où la topographie de celui-ci. Une stratégie culturelle faisant opposition à la culture globale plutôt qu'en une manière de véhiculer mondialement des aspects locaux.

Les théoriciens cités sont contemporains (période du début des années 1980), ils ont émis des réflexions et des questionnements assez similaires. Ils remettent de façon récurrente l'instauration d'un rapport de force entre global et local structurant les notions de territoire, de lieu, de paysage, etc. et de l'influence de ces derniers sur le bâti. La re-définition précise des concepts qui permettent la lecture de l'espace. Ces thématiques sont désormais régulièrement manipulées par les architectes et semble faire parties du langage architectural courant bien que souvent le manque de précision sur celles-ci est cruel.

Selon le terme de l'architecte et urbaniste français *Christian de Portzamparc*, lauréat du prix Pritzker 1994, nous serions aujourd'hui au troisième stade de la ville : après la ville médiévale et la ville moderne, la ville de l'âge III opérerait en quelque sorte un retour à une structure urbaine plus traditionnelle tout en intégrant les acquis du mouvement moderne (la lumière, l'espace, les réseaux de circulation, etc.). Avec la ville contemporaine, qui s'est affranchie des limites de la vieille ville médiévale, les mégapoles sont devenues infinies et ont donc d'autant plus besoin de repères, à l'opposé des blocs et des objets urbains isolés de la ville moderne, tramée et sans continuité. L'histoire de l'urbanisme a ainsi montré que les fonctions de la ville étaient en interactivité permanente, témoignant de l'hétérogénéité absolue du tissu urbain. Alors que les

progressistes cherchaient systématiquement à exprimer la fonction du bâtiment (une usine doit ressembler à une usine), contrairement à la pesée d'architecte tel que *Antonio Rossi, Portzamparc*, etc. qui refusent les formes figées. Parallèlement à la vague du patrimoine qui a fini par englober le tissu urbain ancien (Charte d'Amsterdam en 1975).

Les urbanistes disposent aujourd'hui de moyens accrus pour recycler, transformer et restituer les ensembles anciens dans le processus d'urbanisation. Les villes, qui sont des formes complexes ou imparfaites, deviennent ainsi des villes flexibles, plus soucieuses de cohésion formelle que fonctionnelle. Pour autant, il ne faut pas supprimer les différences entre les territoires, ni trop « coudre » les espaces urbains les uns aux autres pour tout homogénéiser. La banlieue ne doit pas être comme le centre, sans quoi les sens humains, qui lisent le dedans et le dehors d'une ville, peuvent se perdre.

Il convient de créer des sous-villes, offrant ainsi des échelles d'appropriation plus petites aux mégapoles. L'ilot ouvert de Christian de Portzamparc illustre une bonne expérimentation dans Le quartier Massena, dans l'Est parisien, se veut une illustration de ces théories, un quartier-laboratoire de la ville de l'âge III : à l'opposé des îlots fermés haussmanniens, il est composé d'une succession d'îlots ouverts, avec des fentes pour permettre le passage de la lumière. En même temps, l'alignement sur rue est respecté, tout comme une certaine homogénéité des constructions qui donne sa cohérence à l'ensemble ⁽²³⁾. La ville de reconversion, de modification et de transformation du contexte se substitue ainsi à la ville moderne de la rupture.



Figure 15 : le quartier de Massena, Paris.

2.5. La dimension de durabilité dans l'aménagement des territoires :

Le mode d'organisation des villes a évolué au cours de l'histoire. Ainsi il a été question d'urbanisme moderne, d'urbanisme fonctionnel. Il est aujourd'hui question d'un nouveau mode d'organisation de la ville et de son territoire que l'on pourrait qualifier d'urbanisme durable. Il découle du concept de ville durable consacré lors de l'élaboration de la charte d'Aalborg en 1994. L'urbanisme durable peut ainsi être défini comme un nouveau mode d'organisation du territoire urbain prenant en compte les principes du développement durable dans ses composantes économiques, environnementales et sociales. ⁽²⁴⁾ A cet égard, on peut citer à cet égard plusieurs initiatives européennes et qui se réclament d'un développement urbain durable : *la charte Aalborg* (1994), *la charte de la Société des Urbanistes Européens* (2013), ou *le Livre Blanc du Conseil des*

²³ Département Architecture Biskra ; Naissance de l'urbanisme moderne (2001) ; <http://archbis.one-forum.net/t23-naissance-de-lurbanisme-modern>; [page consultée le 07/07/2017].

²⁴ BLAIS, Pierre & BOUCHER, Isabelle & CARON, Alain. "L'urbanisme durable : Enjeux, pratiques et outils d'intervention". Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire. Collection : Planification territoriale et développement durable. Page 93. 2012. en ligne : www.mamrot.gouv.qc.ca ; [page consultée le : 08/06/2017].

Architectes d'Europe, Le guide pour le développement durable publié récemment par le Conseil Européen des Urbanistes, qui a intégré un certain nombre de retours d'expériences ⁽²⁵⁾.

Dans l'objectif actuel d'appliquer le développement durable sur les territoires, la pérennisation des territoires passe par celle des populations et des identités qui les constituent. Dès lors, vouloir analyser la notion de développement durable au regard de son inscription territoriale revient à réfléchir sur les interactions possibles entre le développement durable et les dimensions identitaire, matérielle et organisationnelle du territoire. C'est pourquoi, entre territoire et identité, enjeux et contraintes de la durabilité des territoires, se pose la question de la faisabilité de la mise en œuvre d'un bon système de gouvernance ⁽²⁶⁾. L'idéologie du développement durable place le territoire au cœur du débat. À la fois objet d'étude et d'expérimentation et de mise en œuvre d'une transversalité, d'une coopération, d'une participation (des acteurs et de la population) ainsi que par l'application de l'évaluation qui est une condition *sine qua none* à la réalisation de la durabilité.

Les enjeux environnementaux contemporains imposent de nouvelles exigences pour les urbanistes, qui doivent planifier, en utilisant et développant les données et outils indispensables à la compréhension de ces enjeux, en intégrant l'ensemble des acteurs impliqués avec une approche itérative, et enfin en choisissant les modes de régulations et d'adaptation les plus appropriés à chaque situation et à différentes échelles afin d'augmenter la résilience des environnements urbains. Ainsi qu'une évolution des approches de planification de l'aménagement et du développement des territoires. La programmation étant l'un des outils permettant d'atteindre un développement urbain durable. Pour cela, elle aide à formuler une vision du territoire en cherchant à rationaliser les moyens pour atteindre ses buts. Elle permet d'articuler les besoins en infrastructures et services avec l'accroissement de la population ou encore la demande en extension urbaine avec la protection de l'environnement et la préservation des ressources comme objectif, elle propose un cadre de coordination de l'action publique (et privé). En ce sens elle organise les actions humaines ayant un impact sur le territoire en encadrant le développement et minimisant les effets néfastes.

L'urbanisme durable peut être défini comme un nouveau mode d'organisation du territoire urbain prenant en compte les principes du développement durable dans ses composantes économiques, environnementales et sociales. La concrétisation de ce nouveau modèle passe par des visions stratégiques de l'aménagement et de développement, à diverses échelles territoriales, ainsi que par leur mise en œuvre à travers des approches novatrices et des outils de planification renouvelés. Et impose un nouveau modèle à la planification urbaine qui pourra conduire à des changements non seulement dans les pratiques, mais aussi dans le cadre de concepts et de techniques utilisés dans la planification urbaine traditionnelle. Par conséquent remet en question la définition de la ville du 21^e siècle, son mode de fonctionnement, son tissu, ses usages, sa relation à l'environnement. La ville extensive, avec ses divisions et ses aménagements réticulés, semble avoir rompu l'alliance entre les hommes et les lieux.

05 objectifs de développement durable :

- Préserver et valoriser l'héritage et conserver les ressources.
- Améliorer la qualité de l'environnement local.

²⁵ CHAMBERLIN, Thomas. "L'urbanisme durable comme nouveau modèle urbanistique". Mémoire de séminaire. Publié. Université lumière Lyon 2. Institut d'Études Politiques de Lyon. Lyon. 2010.

²⁶ European journal of geography (2014) ; en ligne : <https://cybergeog.revues.org/26246>; [page consultée le 07/07/2017].

- Améliorer la diversité.
- Améliorer l'intégration.
- Renforcer le lien.

A ces 5 objectifs 21 cibles leur sont attribuées (réduire les nuisances sonores, éviter l'étalement urbain...), 51 sous-cibles (réduire la pollution sonore lié au trafic, optimiser la consommation d'espace) et 61 indicateurs (densité urbaine, longueur de voirie sujette à nuisance sonore...). Ce modèle permet de situer ou d'évaluer un projet urbain au regard de ces objectifs. La démarche Eco Cité structure une programmation urbaine ambitieuse polyfonctionnelle sur la base du triptyque habitat/emplois/services.

Le retour à la mixité fonctionnelle des quartiers traditionnels est l'idée fondamentale au cœur de la nouvelle pratique de l'urbanisme et de la planification urbaine. A cette idée viennent s'ajouter les notions d'intégration (dans le sens d'approches hautement holistiques ou ecosystemiques) et de compacité (une utilisation rationnelle accrue de l'espace) pour former ce que l'on pourrait appeler le nouveau modèle théorique qui oriente la recherche et la réflexion (ou paradigme) en matière de planification urbaine et territoriale. La qualité de l'aménagement physique, surtout des espaces du domaine public, et la considération de l'échelle humaine s'ajoutent à ces concepts de base. En somme, que ce soit à l'échelle de la région, de l'agglomération, de la ville, du quartier ou de la petite collectivité, le nouveau modèle en matière de planification spatiale suppose une planification la plus complète possible à partir de critères de viabilité, à savoir une planification efficiente, économe de ressources, offrant un environnement de qualité, axée sur les besoins locaux des résidents, basée sur l'échelle humaine, etc.

Principes clés :

- La promotion de la mixité des fonctions urbaines ;
- L'utilisation d'une approche intégrée (holistique) ;
- La promotion d'une utilisation rationnelle de l'espace ;
- La promotion de la qualité de l'aménagement des espaces du domaine public ;
- La considération de l'échelle humaine.

La concrétisation d'un nouveau modèle passe par des visions stratégiques d'aménagement et de développement, à diverses échelles territoriales, ainsi que par leur mise en œuvre à travers des approches novatrices et des outils de planification renouvelés. Quelques stratégies de mise en œuvre :

- Le développement (ou redéveloppement) de quartiers mixtes offrant un milieu de vie complet (services, emplois, divers types d'habitations, espaces publics, équipements culturels, communautaires, etc.)
- La gestion cohérente du développement urbain et de l'expansion territoriale à l'échelle de la région ou de l'agglomération (pour prévenir l'étalement) et, du même coup, la consolidation, la revitalisation et la restructuration des noyaux urbains existants
- l'intégration entre la forme urbaine (grille de rue, lotissement résidentiel, densité, design urbain), l'utilisation du sol et les transports (les développements axés sur les transports en commun et la restructuration de la forme urbaine à l'aide du renforcement du service de transport public)

- la préservation permanente des espaces verts (aires naturelles, rurales, agricoles ou paysagères), leur interconnexion (en corridors verts) et leur gestion durable (multifonctionnelle : conservation écologique ou patrimoniale, récréation, éducation et sensibilisation, etc.)

Une soixantaine d'années séparent l'élaboration de la Charte d'Aalborg et celle de la Charte d'Athènes. Cette nouvelle Charte, non publiée, est un texte de référence pour un urbanisme "durable". Elle ouvre la voie à une nouvelle génération de politiques urbaines, moins sectorielles, qui tentent d'intégrer les impacts du développement sur l'environnement à court, moyen et long terme, compris dans une dimension écologique et sociale (l'environnement quotidien). La possibilité même de cette intégration repose sur le renversement de cinq principes structurants ou piliers de la Charte d'Athènes :

1. La décontextualisation de l'architecture moderne, conséquence de la standardisation industrielle et du style moderne international, cède la place à un souci d'adaptation aux milieux et de mise en valeur des potentiels locaux. L'insertion du bâti dans la ville, selon des critères aussi bien écologiques, paysagers que culturels, est le trait marquant d'une architecture durable. Cette intégration peut se faire sur un mode passéiste ou au contraire très contemporain, comme en témoigne les travaux d'Alvaro Siza, architecte portugais et international, manifestement en résonance avec la microtopographie, le site, le paysage et la ville. Cette architecture rompt avec la logique de production d'objets architecturaux qui a caractérisé aussi bien la modernité qu'une certaine architecture contemporaine.

2. Le principe de la table rase, dont l'influence se ressent encore dans les nouveaux projets d'aménagement urbain, est contesté au nom de la valorisation du patrimoine bâti, notion en perpétuelle extension. La patrimonialisation des territoires peut être comprise comme une réaction inverse à celle qui a prévalu dans l'urbanisme moderne.

3. Au zonage, qui fut le maître mot de la Charte d'Athènes, se substitue une recherche de mixité fonctionnelle et sociale, susceptible d'endiguer les besoins croissants de mobilité et les processus de ségrégation socio-spatiale. Cet objectif peut être mis en œuvre à l'échelle infra-urbaine (quartiers, îlots) mais constitue un défi redoutable à l'échelle des agglomérations, et plus encore des bassins de vie.

4. L'extension des limites de la ville préconisée par Le Corbusier à la suite du mouvement hygiéniste cède la place au souci de contenir l'urbanisation, afin de freiner la consommation croissante d'espaces, d'infrastructures et d'énergie. La prise en compte de la forte contribution des régions urbaines au cumul de gaz à effet de serre dans l'atmosphère participe de ce revirement.

5. A l'inverse de l'urbanisme d'experts, nourri par l'offensive rationaliste des CIAM dans les années trente, la Charte d'Aalborg défend une construction partenariale et participative de la ville. Diverses formes de concertation sont mises en place dans le cadre des agendas 21 locaux en Europe, insuffisantes mais qui ont le mérite d'exister. Cette démarche voit aussi le jour pour certains projets urbains, comme celui de la place de l'Etoile à Strasbourg, où une longue concertation publique a eu raison d'un projet architectural jugé trop décontextualisé

➤ Les outils de la programmation urbaine durable :

L'approche de programmation induite par les exigences de durabilité ne peut se passer d'une remise en question et d'une réforme générale de tous les outils actuellement en vigueur dans ce domaine en Algérie. C'est une condition indispensable pour arriver à la maîtrise réelle de l'urbanisation anarchique qui menace le territoire et son développement au niveau local. En admettant clairement au départ qu'il s'agit des échelles urbaines (les échelles territoriales relevant d'une autre logique de programmation), les nouveaux outils à mettre en place seraient :

1. L'identification des nouveaux périmètres de programmation, qui correspondent aux périmètres de projets urbains aux trois échelles spatiales : aire urbaine ou bassin de vie (agglomération spatio-fonctionnelle et son hinterland immédiat c'est-à-dire son rayon d'influence et d'attraction), unité urbaine ou bassin de gestion (agglomération spatio-fonctionnelle, aire communale à la base de gestion urbaine ou aire de projet urbain thématique), quartier ou unité de vie.
2. La réforme de la grille des équipements actuellement en vigueur, où les anciennes unités de structuration urbaine seraient remplacées par les nouvelles, ce qui mènerait aussi à une nouvelle hiérarchie des équipements et infrastructures. Cette grille devrait en plus garantir les possibilités d'adaptation aux spécificités locales et suffisamment souple pour l'intégration des procédures de concertation.
3. l'élaboration d'un recueil des normes et ratios définissant les états limites dans les domaines de programmation urbaine. démographique, sociale, économique et environnementale, permettrait de procéder aux évaluations indispensables pour un diagnostic urbain ciblé sans lequel aucune planification n'est possible. C'est sur une banque des données relative aux seuils locaux de croissance urbaine que s'appuient en effet l'analyse prospective d'évolution des besoins urbains et les possibilités de les satisfaire.
4. La modernisation des méthodes de diagnostic urbain de l'état existant semble aussi impérative, quelques outils, très en vogue ailleurs, pourraient être mis à profit aussi chez nous, leur maîtrise exige cependant une formation à l'ingénierie urbaine. Nous pouvons citer quelques-uns de ces outils :
 - Audit urbain opérationnel ;
 - Analyse de la qualité urbaine (structuration et composition urbaine. Qualité du cadre bâti, qualité de vie) ;
 - Evaluation des performances urbaines (durabilité. attractivité. compétitivité) ;
 - Evaluation du profil environnemental territorial et urbain ;
 - Evaluation de l'empreinte écologique urbaine ;
 - Evaluation IRF (Impacts, Rentabilité, Faisabilité).
5. Une programmation qui découle d'une étude qui définit les enjeux de départ, en répondant à un certain nombre des questions et devance la conception et la réglementation qui en résulte. c'est pourquoi elle doit attentivement saisir une vision stratégique, tactique et opérationnelle à court, moyen et long terme. Pour ce faire, la mise en place par la maîtrise d'ouvrage d'une procédure d'étude de définition en amont de l'élaboration des cahiers de charges pour les instruments de planification urbaine (PDAU et POS) adapté à la question. ⁽²⁷⁾

²⁷ BEREZOWSKA-AZZAG, Ewa. Programmation urbaine en Algérie de nouveaux défis. VIE DE VILLES Architecture ville et société. N° HS 02. juin 2011. Page 20-28.

Cela ouvre un large champ d'expérimentation dont les résultats ne pourront être que bénéfiques. Il est cependant utile de signaler que l'ingénierie urbaine pour ce genre de processus est complexe et demande de l'expérience, des compétences avérées et une certaine culture urbanistique. D'un autre côté. Cela ouvre un large champ d'expérimentation. Cependant le problème reste de rendre ces méthodes à la portée de l'ensemble des responsables et des praticiens de l'urbanisme, tant au niveau local que national.

Chapitre III

Cas d'étude.

3.1. Les projets de la culture :

L'essor financier qu'a connu l'Algérie jusqu'au début de l'année 2013, a permis au secteur de la culture de développer deux schémas nationaux :

- Le premier concerne **le développement de nouvelles infrastructures à travers le territoire national** : musée, bibliothèque, théâtre, cinéma, etc.
- Le second est un schéma directeur pour **la préservation et la mise en valeur du patrimoine culturel**.

Ses schémas ont été élaborés entre 2006-2007, trois phases ont été programmées : de 2007 à 2009 ; de 2009 à 2014 et de 2014 à 2025. Par ailleurs ces schémas directeurs prévoient en matière de biens culturels la réalisation de plusieurs grandes infrastructures à travers le territoire national, dont : Le Grand Musée de l'Afrique, La Grande Salle de Spectacles, Le Centre Arabe d'Archéologie, La Bibliothèque Arabe Sud-Américaine, L'Opéra d'Alger, Le Musée d'Art Moderne d'Oran. Il est prévu aussi la réalisation de pavillons et de galeries d'exposition ainsi que des multiplex. Cela est sensé résulter un maillage d'infrastructure et de lieux culturels d'une extrême richesse ⁽²⁸⁾.



Figure 16 : Le Centre Arabe d'Archéologie, Tipaza.

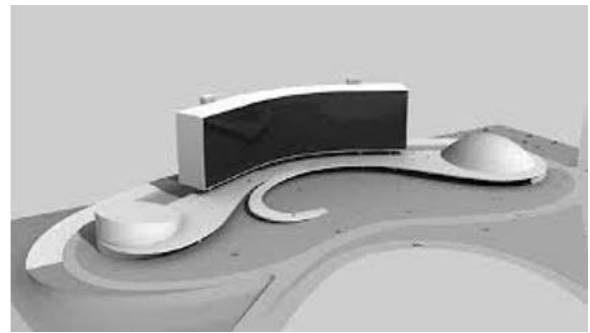


Figure 17 : La Bibliothèque Arabe Sud-Américaine, Alger.



Figure 18 : L'opéra d'Alger.



Figure 1 : Le musée d'art moderne, Oran.

²⁸ Op. cit.

Une ambition démesurée qui fait naître des couacs visibles à chaque fois que l'on se penche d'un peu trop prêt et on s'accorde sur les difficultés de mise en place de programmes cela est principalement dû :

- L'absence de compétences managériales ;
- Nombre insuffisant d'entreprises qualifiées ;
- Difficulté d'obtention des autorisations de programme ;
- Manque de coordination entre les différents secteurs.

L'ensemble des opérations de projet de réalisation et de restauration d'équipements culturels inscrites dans les deux schémas nationaux doivent se conformer et répondre aux :

I. Doctrines et chartes universelles de préservation, de conservation et de mise en valeur du patrimoine architectural existant :

Dès la seconde moitié du 20^e siècle la conservation du patrimoine architectural décrit le processus par lequel la matérialité, l'histoire et l'intégrité conceptuelle du patrimoine bâti et de l'humanité sont prolongées par des interventions soigneusement planifiées. La conservation du patrimoine architectural traite des questions de la prolongation de la vie et de l'intégrité architecturale, c'est-à-dire la forme et le style, et/ou ses matériaux constitutifs. En ce sens, le terme se réfère à "l'utilisation professionnelle d'une combinaison de la science, de l'art, de l'artisanat et de la technologie comme un outil de conservation " et est allié avec ses champs apparentés de la conservation de l'environnement historique et la conservation de l'art.

Le statut - souvent- confus de la restauration des monuments historiques se normalise par une série de Chartes internationales qui aboutissent à la définition et à la réglementation du travail de restauration telles qu'on les conçoit actuellement : La Charte d'Athènes pose, en 1931, les bases de la restauration, La Charte de Venise, en 1964, complète et affine celle d'Athènes, La Charte en application actuellement : celle de Cracovie en 2000, etc.).

II. Règlementations et lois en vigueur relatives à la préservation et la mise en valeur du patrimoine architectural classé :

Au-delà de la valeur artistique ou économique d'un bien culturel. Le patrimoine bâti marque sa présence matérielle sur le territoire, les monuments et sites historiques constituent les points de repère historiques et mémoriels dans les tissus urbains. Il participe, aussi, à la production d'un caractère spécifique au paysage urbain. c'est pourquoi le premier article de la loi 90/29 expliquant ses objectifs pour «... *édicter les règles générales visant à organiser la production du sol urbanisable, la formation et la transformation du bâti dans le cadre d'une gestion économe des sols, de l'équilibre entre la fonction d'habitat, d'agriculture et d'industrie ainsi que de préservation de l'environnement, des milieux naturels, des paysages et du patrimoine culturel et historique sur la base du respect des principes et objectifs de la politique nationale* ».

Le patrimoine bâti doit, donc, figurer dans la liste des missions et des objectifs de la gestion et la planification urbaine au sein de la politique urbaine en Algérie algérienne.

La réglementation lois et décrets ayant pour objet de définir le patrimoine culturel de la nation, d'édicter les règles générales de sa protection, sa sauvegarde et sa mise en valeur et de fixer les

conditions de leur mise en œuvre. Sont soumis à l'autorisation préalable des services du ministère chargé de la culture tous travaux de conservation, de restauration, de remise en état, d'adjonction, de changement et d'urbanisme à entreprendre sur les sites historiques proposés au classement ou classés ou sur les immobiliers dans la zone de protection. Tous travaux quelle que soit leur nature, sur des monuments classés ou proposés au classement sont exécutés sous le contrôle technique des services chargé de la culture. ⁽²⁹⁾

La maîtrise d'œuvre est une fonction globale couvrant les missions de conception, d'étude, d'assistance, de suivi et de contrôle de la réalisation de travaux, quelles que soient leur nature et leur importance, portant sur un bien culturel immobilier proposé au classement, classé ou inscrit sur l'inventaire supplémentaire. La maîtrise d'œuvre portant sur les biens culturels immobiliers proposés au classement, classés ou inscrits sur l'inventaire supplémentaire, est confiée à un architecte agréé ou à un bureau d'études conformément à la législation en vigueur. L'étude pour tous travaux de restauration qui peut comporter les opérations de réparation, de modification, d'aménagement, de réaménagement et de consolidation. Les missions constitutives de la maîtrise d'œuvre portant sur la restauration des biens culturels immobiliers protégés sont définies comme suit ⁽³⁰⁾ :

1. Les missions d'étude, comportant :
 - La mission "constat et mesures d'urgence" ;
 - La mission "relevés et genèse historique" ;

Les différentes phases d'évolution du bien immobilier protégé et de son environnement immédiat accompagnées d'une chronologie sommaire des évènements historiques marquants, notamment ceux ayant eu une influence sur la configuration actuelle du bien.

De plus, l'étude historique documente toutes les interventions antérieures sur le bien immobilier protégé ainsi que toutes les publications et études dont il a fait l'objet.

2. La mission "état de conservation et diagnostic" ;
3. La mission "projet de restauration" :

Le projet de restauration constitue l'étude descriptive, explicative et justificative des dispositions techniques proposées comprenant le dossier technique des ouvrages divisés en lots et tranches. Cette mission comprend :

- Un rapport de présentation mettant en évidence l'état de conservation de l'édifice, les mesures et travaux d'urgence entrepris pour sa sauvegarde, les solutions envisagées pour sa restauration et mise en valeur ainsi que des orientations sur les opérations d'entretien ;
- Un dossier graphique, composé de planches aux échelles appropriées, des différents corps d'état, accompagnées des plans de détail et des notes de calcul nécessaires à la bonne exécution des travaux ;
- Pièces écrites ;
- Cahier des prescriptions techniques de mise en œuvre ;

²⁹ Loi n° 98-04 du 20 Safar 1419 correspondant au 15 juin 1998 relative à la protection du patrimoine culturel. (Jo n° 44 du 17 juin 1998).

³⁰ Décret exécutif n° 03-322 du 9 Chaâbane 1424 correspondant au 5 octobre 2003 portant maîtrise d'œuvre relative aux biens culturels immobiliers protégés.

- Devis descriptifs et quantitatifs.
- 4. La mission “assistance dans le choix des entreprises” ;
- 5. Les missions de suivi, comportant :
 - La mission “suivi et contrôle des travaux” ;
 - La mission “présentation des propositions de règlement”.
- 6. La mission “publication” :

Les contenus des missions de la maîtrise d'œuvre portant sur la restauration des biens culturels immobiliers protégés sont définis par arrêté du ministre chargé de la culture.

III. Le cahier de charge établi par le maître d'ouvrage :

Défini par L'AFNOR comme étant l'expression fonctionnelle du besoin. Le cahier des charges est un document de référence qui permet de préciser les conditions, les exigences d'une mission, d'un projet. C'est une demande détaillée et contractuelle, élaborée de façon à indiquer très précisément les rôles et objectifs de chacun. Il doit donner une vision claire du projet à l'ensemble des acteurs impliqués.

Le cahier des charges comprend entre autres :

- L'analyse de l'entreprise client ;
- La définition des besoins ;
- L'architecture de la solution ;
- La description des moyens techniques et humains nécessaire ;
- Le budget et le planning ainsi qu'un synopsis.

Il constitue le premier développement d'idée, il sert de document de base pour la suite de l'élaboration du projet. Il précise l'objectif du programme, son contenu découpé en grandes séquences et définit les caractéristiques principales du projet. Où chaque étape du projet ainsi que le cahier des charges doivent être validés.

Le cahier des charges régissant les soumissions de maîtrise d'œuvre relative aux biens culturels immobiliers protégés, définit la nature de l'intervention envisagée sur le bien culturel immobilier et ses conditions d'usage, les qualifications et pièces administratives exigibles aux architectes et bureaux d'études candidats, le contenu de l'offre, les délais de remise des offres, la composition du collectif chargé de l'évaluation des offres ainsi que les modalités de cette évaluation. Le maître de l'ouvrage joint au cahier des charges le programme d'utilisation de l'édifice. Ce programme établi à partir d'une ou de plusieurs études de définition, indique les besoins, les objectifs et les conditions d'usage auxquels doit répondre le bien culturel immobilier protégé.⁽³¹⁾

IV. La normalisation des équipements culturels majeurs que le Ministère de la culture s'engage à mettre en chantier en application des objectifs arrêtés dans le cadre du schéma directeur des infrastructures culturelles :

³¹ Arrêté interministériel du 20 Rabie Ethani 1426 correspondant au 29 mai 2005 fixant le contenu du cahier des charges-type régissant les soumissions de maîtrise d'œuvre relative aux biens culturels immobiliers protégés.

Adopté en Septembre 2007. Les équipements concernés sont les :

- Bibliothèques publiques ;
- Musées ;
- Salles de Théâtres ;
- Salles de Cinémas ;
- Opéras ;
- Salles de spectacle à grande capacité type « Zénith » ;
- Maisons de la culture ;
- Conservatoires de musique et arts dramatiques ;
- Directions de la culture de Wilaya.

Un document établi par le ministère de la culture ayant pour objectif de préciser les prestations à mettre en œuvre afin d'obtenir un niveau de qualité attendu par le Maître d'Ouvrage, il ne se substitue aux normes, réglementations ou recommandations en vigueur. Ce document, remis aux maîtres d'œuvres, représente ainsi le cadre des prescriptions générales et spécifiques minimales exigées par le maître d'ouvrage, en l'occurrence le Ministère de la Culture, à prendre en considération pour toutes études et réalisations de ces infrastructures culturelles. L'étude est structurée en deux parties :

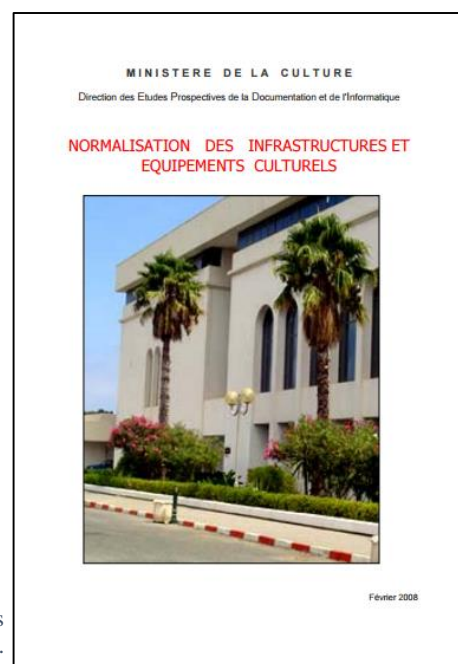


Figure 20 : Normalisation des infrastructures et equipemnts culturels.

- Les normes, réglementations et prescriptions générales, met en relief :
 - Les normes anti sismiques appliquées en Algérie à travers une synthèse des faits saillants de cette réglementation et les principales exigences techniques, conceptuelles et architecturales à prendre en considération ;
 - Les normes nationales de sécurité en matière d'incendie et de panique concernant les établissements recevant le public et en particulier dans ses dispositions communes à tous les établissements ;
 - Les normes internationales concernant l'accessibilité des handicapés aux équipements publics et les dispositions d'aménagement à prendre en charge ;
 - Les prescriptions générales applicables à chacun des équipements qui mettent en relief les exigences à respecter tant aux niveaux urbain, architectural que constructif.
- La seconde, traite des exigences spécifiques d'ordres urbain, architectural et technique à prendre en considération pour chacun des équipements culturels cités en amont. Dans l'optique des échéances définies par le Schéma Directeur Sectoriel des Biens, Services et des Grands Equipements Culturels, à savoir 2014 et 2025, cette étude se charge aussi, pour chacun de ces délais de :

- Identifier les besoins en infrastructures culturelles sur la base des objectifs contenus dans le dit schéma directeur d'une part et les normes nationales et universelles en termes de ratio par habitant d'autre part ;
- Evaluer le budget prévisionnel nécessaire à la réalisation de chacune de ces infrastructures sur la base d'un programme surfacique de référence et une estimation du coût final incluant tous les coûts intrinsèques à savoir l'étude, le suivi, la réalisation et l'équipements ;
- Estimer les emplois de fonctionnement prévisionnels, toutes catégories confondues, induits par la réalisation de chacune de ces infrastructures ;
- Définir, enfin, pour chacun de ces équipements un programme quantitatif de référence.

Les principes énumérés dans ce document ne doivent en aucun cas, en tant que tels, se substituer à la nécessaire phase de programmation architecturale spécifique à chaque situation. Ils ne doivent pas non plus être envisagés comme les ingrédients d'une recette uniforme qui dispenserait le maître d'œuvre de définir en amont les missions qui seront assignées à chaque équipement. 8 Il appartiendra par conséquent, à chaque maître d'œuvre, appelé à concourir à la mise en place de ces infrastructures, d'adapter ce cahier des charges par rapport aux enjeux et spécificités du territoire concerné de telle sorte que ces infrastructures culturelles tout en se déclinant d'une même philosophie, posséderont chacune une identité propre.

3.2. Les exemples d'étude :

3.1.1. L'opéra d'Alger Boualem Bessaïh :



Figure 21 : l'opéra d'Alger.

Inauguré au mois de juillet 2016, Dans le cadre de l'accord de coopération économique et technique passé le 03 février 2004 entre l'Algérie et la République Populaire de Chine, qui a fait don de l'étude et de la réalisation de l'Opéra à Alger.

L'édifice est composé d'un rez de chaussée et de trois étages comprenant notamment une grande salle de 1400 places, des salles de ballet, de chœurs et de répétition des salles de conférences ainsi que deux espaces de restauration travail.

L'A.R.P.C (Agence nationale de gestion des réalisations des grands projets de la culture) agissant au nom et pour le compte du Ministère de la Culture a pris en charge les études préliminaires (levé topographique, étude de sol et étude environnementale).

Le rapport au territoire :

L'idée initiale était d'intégrer l'Opéra dans une assiette donnant sur la baie d'Alger afin de composer avec d'autres projets d'envergure et de constituer une façade urbaine avec la grande mosquée d'Alger et où sera également implanté le musée de l'Afrique. Cependant, l'étude de sol de l'assiette allouée au projet exigeait des travaux coûteux.

Le ministère de la culture ne cesse de quémander des assiettes de terrain dans les grandes villes pour pouvoir y implanter les projets de la culture, mais n'a d'autre choix que celui de se rabattre sur les opportunités foncières qui lui sont offertes.



Figure 22 : Situation de l'opéra d'Alger.

Les disponibilités foncières feront que l'Opéra d'Alger sera implanté dans la commune d'Ouled Fayet à l'ouest d'Alger. Sur une ancienne exploitation agricole, lot n°515 (Eac 30) de 04 Ha actuellement propriété du ministère de la culture.

A noter que le programme établi ainsi que l'architecture choisie ont été élaborés sur un site fictif. Sur ce, aucun attachement à une quelconque typologie a été pris en compte dans l'élaboration de ce dernier.

Le terrain choisi se trouve en situation excentrée de la ville. Il est accessible uniquement par l'autoroute, mal décevant par le réseau de transport en commun, sur ce propos l'on tente d'enjoliver le discours en accordant au projet le titre de projet structurant, or le projet se tient loin de la ville au point même que des travaux de viabilisation ont été nécessaires afin de rattacher le projet à l'agglomération.

L'édifice se tient en masse dans un territoire avec qui le dialogue se perd en termes d'accessibilité, de forme ou de lignes directrices et n'arrive à générer aucune forme d'urbanité.



Figure 23 : Aménagement intérieur de l'Opéra d'Alger.

3.1.2. L'historial : Centre culturel l'Arbi Ben M'hidi :



Figure 24 : Le Centre culturel l'Arbi Ben M'hidi.

Inauguré le 24/10/2012, Le bâtiment à caractère culturel, d'une superficie de 1900 m² et s'étendant sur 06 étages, Et dispose d'une médiathèque, bibliothèque, espaces d'expositions ainsi que des espaces flexibles, ou plutôt libre d'aménagement. La maîtrise d'œuvre fut conduite par : Mohamed-Larbi Marhoum et son agence d'architecture MLM.

L'Historial prend place au cœur d'Alger sur la rue de Larbi Ben Mhidi. Une parcelle en forme de dent creuse triangulaire dans un tissu urbain caractéristique du 19^e siècle et une écriture architecturale codifiée dans lequel l'édifice devait s'intégrer.

Dans ce cas de figure, le territoire se définit par la plus petite unité territoriale, la parcelle ainsi que la rue déterminent l'habitude du bâtiment.

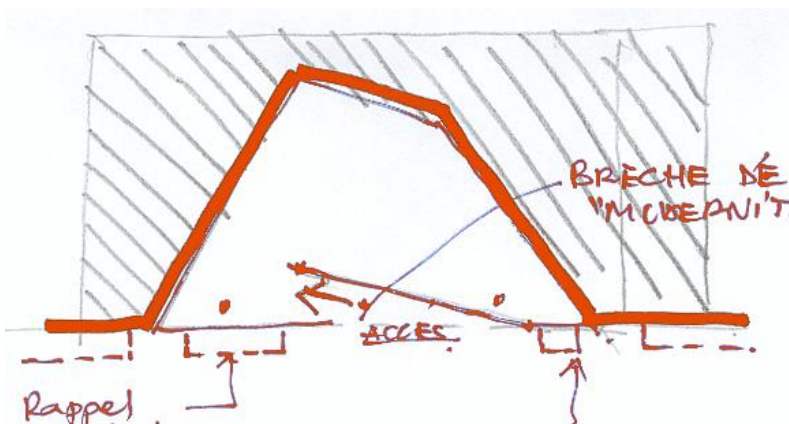


Figure 26 : Terrain du Centre culturel l'Arbi Ben M'hidi, Alger.



Figure 25 : localisation du Centre Culturel Larbi Ben M'hidi - l'Historial.

Le programme :

La maîtrise d'ouvrage (l'APC d'Alger centre) n'avait pas de programme défini, le but étant de faire bénéficier la commune d'Alger centre d'un espace à caractère culturel, c'est pour cela que le but premier de la maîtrise d'œuvre était de ne pas figer l'espace par un aménagement permanent mais plutôt une disposition qui s'adapte aux événements culturels que pourrait accueillir l'édifice.

L'architecte, dans son aménagement a mis l'accent sur souci évident de flexibilité, ou plutôt de liberté d'aménagement et d'usage de l'espace, en raison de exiguïté de la surface plancher qu'offrait le site et du gabarit imposé, et a tenté de s'adapter à cette contrainte.

Rez-de-chaussée : Hall d'entrée et Salle de conférences pour 100 places.

1^{er} étage : Librairie spécialisée et cafétéria.

2^é étage : Salle de lecture.

3^é étage : Salle de lecture.

4^é étage : Salle pour chercheurs.

5^é étage : Salle pour chercheurs.

6^é étage : Administration.

Surface totale : 2037 m².

Le rapport au site

L'architecte, par son intervention a tenté de trouver un point d'équilibre et d'assimilation entre le projet et la ville en reprenant les codes l'édifice du 19^é siècle. Tout en lui apportant tous les aspects de la modernité de la modernité au travers de choix architecturaux qui sont :

- La paroi de verre considérée comme poreuse, apporte une respiration possible dans un tissu dense et une ouverture du projet sur la rue.
- Le jeu de plein et de vide qui tente d'organiser les opacités et les transparences en fonction des besoins croisés intérieur-extérieur.
- Enfin, rendre soluble le projet par le biais d'un seuil d'urbanité qui en plus du choix de la transparence du verre permet d'assurer une continuité entre la ville et le projet.

Dans le cas précis, la forme, donc le volume, n'est pas lisible en tant que tel : on est plutôt dans la perception de la profondeur de la parcelle, de sa morphologie, d'une part, et d'un travail sur la perception de la fameuse paroi urbaine.

Pour l'architecte concepteur, l'intérêt n'est pas de reproduire la ville comme si le temps s'était arrêté au 19^é siècle. Ce n'est pas non plus, la nier et exalter l'objet architectural, expression de l'ego de son auteur. Il y a eu toute manifestation de ces deux masses (la ville et le projet), un point d'équilibre à atteindre.). Afin de produire une architecture qui puisse être datée.

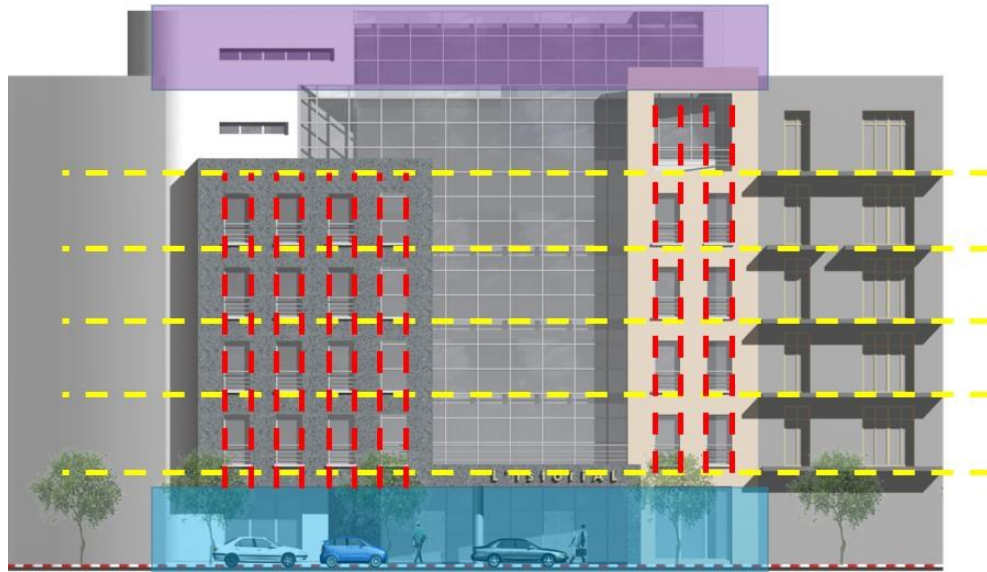


Figure 27 : la trame de la façade du Centre culturel l'Arbi Ben M'hidi.

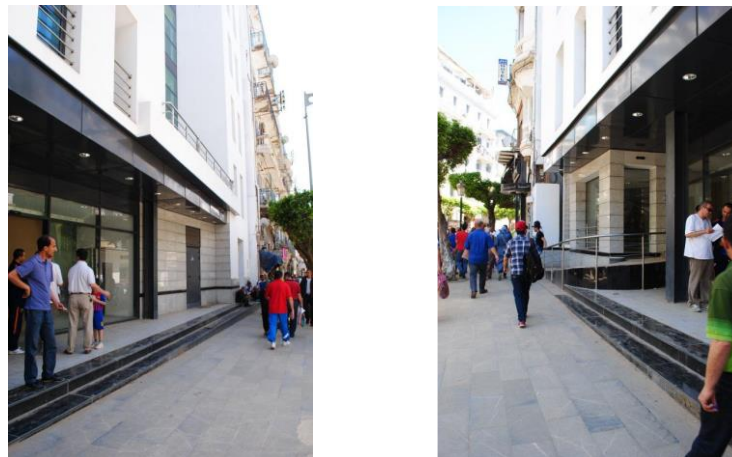


Figure 28 : l'espace de transition intérieur /extérieur Centre culturel l'Arbi Ben M'hidi.



Figure 29 : l'aménagement de l'espace intérieur du centre culturel.

3.1.3. Le Musée d'Art Moderne et contemporain d'Alger (le MAMA)



Figure 30 : Le Musée d'Art Moderne et contemporain, Alger.

Le Musée National d'Art Moderne et Contemporain d'Alger, affectueusement surnommé le MAMA, inauguré le 1^{er} décembre 2007 par l'ancienne ministre de la culture Mme Khalida TOUMI, à la faveur de l'événement "*Alger, capitale de la culture arabe*".

Au début du 20^e siècle, un cachet oriental est donné au paysage urbain d'Alger. Une tendance vers l'architecture néo mauresque est insufflée par le gouverneur *Charles Célestin Jonnard* qui désire concilier culture française et arabo-islamique. Une série de monuments édifiés avec cette touche orientale verra le jour tels que La Préfecture d'Alger, La Grande-Poste, Le siège de la Dépêche d'Alger, la Medersa Taalibia, les Galeries de France, etc. (à noter que ce style architectural dit Jonnard sera abandonné dès l'années 1930).

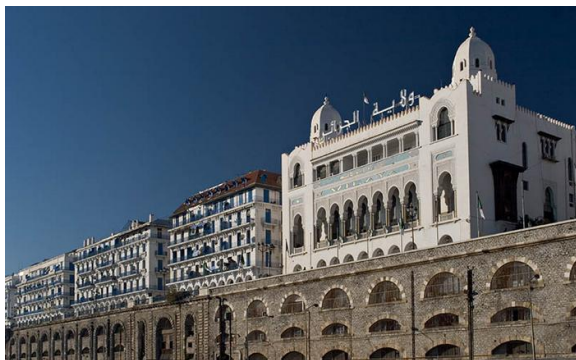


Figure 31 : La Préfecture d'Alger.



Figure 32 : la Medersa Taalibia, Alger.



Figure 33 : La grande poste d'Alger.



Figure 34 : Le siège de la Dépêche d'Alger.

Situé au cœur d'Alger, dans l'artère commerciale Larbi Ben M'hidi, et construit entre 1901 et 1909, ce majestueux bâtiment de cinq niveaux est l'un des fleurons de l'architecture néo-mauresque avec ses éléments de décors puisés dans le patrimoine architectural algérien et réalisés par des artisans locaux. La bâtisse a été conçue par l'architecte français *Henri Petit* pour abriter les Galeries de France, grand magasin dévolu aux produits de consommation haut de gamme. ⁽³²⁾



Figure 35 : Les galeries de France, Alger.

Après l'Indépendance, en 1962, le bâtiment fut rebaptisé "*Galerias algériennes*" et garda la même fonction jusqu'en 1988. OÙ la faillite de la société publique qui gérait l'établissement entraîna la fermeture des lieux jusqu'à ce le Ministère de la Culture en bénéficie et lance une opération de requalification de l'édifice en Musée national d'Art Moderne et contemporain.

Le marcher fut attribué à Halim FAIDI et son atelier d'architecture Studio a.

L'opération de réaffectation de l'édifice par les pouvoirs publics et la création d'un musée d'art moderne et contemporain avait pour objectif : "la sauvegarde et sa restauration de l'édifice (classé monument historique en 2008).



Figure 36 : Les galeries de France, Alger.

³² Le Musée National d'Art Moderne et Contemporain d'Alger ; En ligne : <http://www.mama-dz.com/musee/histoire/>; [page consultée le : 03/02/2017].



Figure 37 : Un avant/ après de l'intérieur du Musée d'Art Moderne et contemporain, Alger.

“ Le musée n'est pas encore livré, ce que nous savons, c'est juste une salle d'exposition, une galerie d'art, pas un musée. Sur les 13500 m² que comptent les anciennes galeries, seuls, 4500 ont été livrés (...) Un premier avis d'appel d'offre avait été lancé pour démarrer la deuxième phase de réaménagement des anciennes Galeries, mais il a été annulé pour vice de forme...” précise M.Djehiche, directeur du MAMA”. ⁽³³⁾

La question de l'intervention contemporaine sur un bâtiment historique rallie à la fois des considérations sur la pratique architecturale actuelle et des réflexions sur le patrimoine bâti. Il s'agit d'un questionnement sur la dualité, entre le patrimoine et la contemporanéité. Il existe multitude de débats et de théories sur la conservation et la mise en valeur du patrimoine bâti dont le champ ne cesse de s'élargir mais dont les pratiques mènent parfois à la muséification des lieux et figent l'identité.

La réflexion disciplinaire sur l'intervention contemporaine au sein de bâtiments historiques évolue sous le poids des idéologies, discours et enjeux. Dans cette opération, la fonction muséale devait s'adapter à un bâtiment existant conçu initialement pour abriter une activité commerciale.

- L'aspect générale de l'enveloppe extérieure de la bâtisse a été conservée mise à part un rafraichissement, changement du point d'accès, l'ajout d'une signalétique nécessaire à la fonction muséale et la modernisation des ouvrants par des panneaux de verre et une entrée moderne au niveau du RDC.
- L'intérieur a subi des modifications plus importantes outre les modification en relation à l'aménagement (travaux de démolition) à faire adapter l'édifice a la fonction muséale et d'autres travaux nécessaire à la modernisation et la mie en conformité du bâtiment au normes modernes exigées pour tout E.R.P (Etablissement Recevant du Public) ; La modification la plus importante :

³³ Source : EL WATAN du 21-11-2010

- La totalité des éléments de la boiserie ont été peints d'une couleur blanchâtre qui selon les dires de l'architecte le choix s'est porté sur le blanc car pour lui l'édifice devait s'effacer devant les œuvres exposées ⁽³⁴⁾
- Aussi, l'architecte s'est permis de démonter l'escalier central pièce par pièce et de le remonter en symétrie par rapport à son emplacement initial.
- L'espace central fut recouvert dans le but de maximiser la surface d'exposition.

La controverse qu'a suscitée le projet de la part des puritains de la conservation qui jugent que la valeur patrimoniale de l'édifice fut altérée. Ceci est dû essentiellement à l'absence de clauses relatives au rapport au patrimoine définissant les aspects distinctifs et identitaires spécifiques à chaque bâtiment ayant une valeur patrimoniale dans les textes législatifs ainsi que les cahiers de charge relatives à la préservation et la mise en valeur du patrimoine architectural bâti ainsi la nature des travaux de rénovation ou de restauration. et ou même. Ainsi que la formation incomplète des techniciens (architectes, restaurateurs, juristes etc.) de la maîtrise d'ouvrage sensé chapeauté et valider les choix de la maîtrise d'œuvre.

Ce fait reste inavouable par les autorités publiques mais les poussent vers une remise en question quant à la démarche empruntée pour la suite des travaux restants

“Aujourd’hui, l’aspect monument historique impose de retrouver l’image originelle de cet édifice(...) Cela ne veut pas pour autant dire que nous allons tout détruire pour revenir au magasin d’antan, mais trouver un juste équilibre entre ce qui a été fait en 2007 à l’occasion d’Alger capitale de la culture arabe et ce qui sera fait pour les 65% restants du projet (...)”. Selon les dires de Abdelhalim Seray ex directeur général de l'agence nationale de gestion des réalisations des grands projets de la culture A.R.P.C. ⁽³⁵⁾

3.3. La production de l'espace urbain et architectural en Algérie :

La planification urbaine, se traduit par la définition des caractéristiques d'une amélioration urbaine ou d'une future urbanisation dans son contenant (support physique : territoire et cadre bâti) et composé avec son contenu (population et activités), de sorte à répondre aux besoins du contenu tout en respectant l'harmonie et la fonctionnalité du contenant. ⁽³⁶⁾ Elle est étroitement associée à la notion de projet, le plan n'étant qu'une expression pratique des intentions du projet. La création d'une ville nouvelle, d'un nouveau quartier, la requalification d'un centre ou d'une zone d'activités, l'implantation d'un complexe fonctionnel, ne relèvent pas d'une science exacte. L'enjeu est donc de définir les objectifs du projet mais aussi les contraintes au niveau politique, économique, social, environnemental et urbain.

³⁴ Studio a ; “Musée d'Art Moderne d'Alger MAMA” ; <https://www.youtube.com/watch?v=tdk6V4bPkWI> ; [page consulté le 24/03/2017].

³⁵ “Dossier spécial les grands projets de la culture, Entretien avec SERRAY Abdelhalim Directeur de l'ARPC (l'Agence nationale de gestion des Réalisations des grands Projets de la Culture). VIE DE VILLES Architecture ville et société. N°19. Avril 2014. Page 40-43.

Pendant longtemps, l'urbanisme opérationnel né en réponse aux besoins d'urbanisation de l'après-guerre, fixait le cadre de la politique de programmation urbaine en lui assignant quatre objectifs majeurs, très liés au contexte sociopolitique de l'époque (Zucchelli, 1993) :

- Répondre aux problèmes de la croissance et de l'évolution des activités urbaines selon des choix stratégiques et tactiques ;
- Assurer les moyens financiers, techniques, administratifs, juridiques et humains, facteurs indispensables de toute action concrète dans l'espace urbain ;
- Renforcer ou créer les structures de gestion et d'intervention ;
- Orienter et contrôler l'impact des interventions qui dépassent le cadre urbain sous forme d'investissements centraux, mais qui s'inscrivent dans un système urbain (par exemple création d'un pôle tertiaire ou industriel, d'une infrastructure portuaire, etc.).

Des objectifs valables toujours aujourd'hui, mais procédant par des méthodes inadaptées au contexte actuel. Au nom de ces principes, bien des abus ont été commis sous prétexte d'une programmation urbaine qui se voulait régulatrice du développement local. A ce jour, et depuis l'indépendance, l'urbanisme effectué a été caractérisé par l'urgence. L'urbanisme mis en œuvre à travers une multitude d'instruments (PDAU, P.O.S, etc.) visait essentiellement la programmation, la quantification des besoins ainsi que leurs localisations spatiales, abusant des disponibilités foncières, non soumises à des contraintes majeures (usage agricole, servitudes, aspect juridique de propriété, etc.). Ces derniers ont très rapidement démontré leurs défaillances et leur manquement, Ils se retrouvent -au moment de leur aboutissement- inopérants et passent d'outils de gestion et de régulation urbaine à des outils de gestion et de régularisation d'un état de fait ⁽³⁷⁾. C'est la conséquence de contradictions entre des choix de planification souvent abstraits qui s'avèrent inadapté à la réalité de la situation.

Sur cette base, de grands programmes ont été réalisés, des interventions dans l'espace urbain, qui ne sont aucunement nées des réflexions proches du territoire, obéissant aux normes et ratios fixés par des grilles de programmation et aux règles qualitatives établies par les principes de l'urbanisme fonctionnel et réglementaire de la Charte d'Athènes (1933), complétés par un urbanisme de régulation et de composition. Cette démarche, si elle a permis de répondre à certains besoins de la population a causé des dysfonctionnements urbains : des zones de non-programmation exclues de toute réflexion cohérente sur la ville (franges urbaines, lisières des P.O.S, friches industrielles, etc.). Et un étalement tentaculaire de la ville qui est fait par extension essentiellement par le logement ainsi que des activités sans synergie entre les différentes fonctions urbaines. Une croissance qui a généré des dysfonctionnements importants au sein des villes, des congestionnements qui rendent la gestion urbaine et le mode de gouvernance local extrêmement aléatoire et difficile.

Aujourd'hui, parler de ville nous renvoie plus à des quantifications de population et de superficie qu'à un système urbain structuré. Les villes apparaissent ainsi en tant que composantes d'une vision des pouvoirs publics de l'aménagement du territoire et dans la plupart des cas comme des concentrations humaines issues (ou favorisées) par des pratiques volontaristes de l'Etat

³⁷ DJERMOUNE, Nadir, "Défaillance des instruments d'urbanisme en Algérie (1^{ère} partie)", MAGHREBEMERGENT, en ligne (jeudi 13 février 2014), [Page consultée le 23 avril 2017]. Disponible sur le lien : <http://www.maghrebemergent.com/contributions/idees/34843-defaillance-des-instruments-d-urbanisme-en-algerie-1ere-partie.html>.

(répartition des investissements productifs, promotions administratives, etc.) sans grandes stratégies susceptibles d'assurer un développement endogène conséquent.

3.4. La programmation des équipements publics :

Les équipements sont des éléments de la composition urbaine et participe à sa dynamique. Dépendamment de leur localisation ainsi que de leur implantation, ces derniers ont le pouvoir d'accroître ou à l'inverse atrophie l'attractivité du lieu et de son environnement.

Après s'être assuré de la faisabilité et de l'opportunité de l'opération envisagée, d'en déterminer la localisation, d'en définir le programme, d'en arrêter l'enveloppe financière prévisionnelle, d'en assurer le financement, de choisir le processus selon lequel l'ouvrage sera réalisé, les contrats ayant pour objet les études et l'exécution des travaux et de conclure par le choix des acteurs (la maîtrise d'œuvre, coordinateurs, les différentes entreprises de réalisation, etc.).

Mais le changement du paradigme urbain en fonction du contexte socio-économique définit l'équipement comme étant un bâti destiné à abriter un service public dispensé à des usagers. Il est défini par sa nature, son volume, son rayon d'influence et le seuil d'apparition et par conséquent cela détermine ses caractéristiques ainsi que les normes auxquels il doit répondre. Cette définition réduit le bâtiment à la simple fonction qu'il abrite.

➤ **La grille des équipements**

Elle détermine la répartition et la programmation des équipements publics selon des unités dites de voisinage, les bâtiments abritant des équipements publics (sport, santé, éducation, etc.)⁽³⁸⁾ Sont définis par leurs surfaces, calculées selon le nombre d'usagers d'une manière strictement théorique, en partant des surfaces calculées selon les besoins de l'immobilier de fabrication industrielle. Une démarche soutenue par un manuel de construction élaboré par l'Allemand *Ernst Neufert*. Le " *Neufert* " résumait d'une manière exhaustive les normes surfaciques de toute construction selon les besoins de l'industrie. Devenu l'incontournable ouvrage pour toute conception pour les étudiants algériens en architecture. Cette démarche est inspirée de la même pratique en vigueur en Europe.

En Algérie, " La Grille théorique des équipements " est un outil de programmation des équipements collectifs en milieu urbain pour des espaces à créer, à aménager ou à restructurer pour différentes catégories de villes (taille, population, etc.). Elle fut élaborée par la CADAT/BEREG, en 1975. Dans le but de répondre aux impératifs de gestion et d'organisation urbaine. Elle détermine la répartition et la programmation des équipements publics selon des unités dites de voisinage, les bâtiments abritant des équipements publics sont définis par leurs surfaces, calculées selon le nombre d'usagers d'une manière strictement théorique, en partant des surfaces calculées selon les besoins de l'immobilier industriel.

La grille théorique des équipements souvent combiné aux schèmes de structuration urbaine, permet d'appréhender les besoins des différents secteurs d'activité. Il sera nécessaire de procéder à des bilans d'évaluations dans le but d'étudier les adéquations adaptées en équipements collectifs et de les traduire en surface⁽³⁹⁾. Elle donne pour chaque équipement la surface exprimée en m²,

³⁸ CNERU. Grille d'équipements. Alger. 1989.

³⁹ Op. cit.

des ratios ont été évalués à partir de données recueillis auprès des secteurs ainsi que des recommandations et souvent de normes et indices étrangères

Elle définit par conséquent sa nature, les caractéristiques ainsi que les normes auxquels ce dernier doit répondre, le rayon d'influence, le seuil d'apparition (qui dépend du nombre de logements qu'il dessert)

Objectifs :

- Tendre vers une meilleure desserte de la population en matière de logements, équipements, emplois et loisirs, ainsi qu'une hiérarchisation des équipements et des fonctions dans les unités urbaines ;
- Obtenir une répartition équilibrée des équipements dans la ville et entre les villes ;
- Evaluer et anticiper les besoins à court et moyen termes de les répartir de façon équilibrée dans la ville ;
- Une consommation plus rationnelle du sol urbain et répondre à l'exigence d'efficacité économique à travers une implantation judicieuse.

Elle est sensée établir une relation de cohérence entre les seuils d'apparition des équipements et les unités de structuration urbaine. Pour cela, il faudra d'abord dégager le modèle théorique des unités urbaines et composer avec les recommandations des schémas et des grilles. Un tableau de location et des recommandations de combinaisons d'équipement accompagne les grilles et les schémas. Cependant, la grille théorique des équipements ne prend pas en compte que les paramètres d'évaluation des besoins pour chaque équipement sont variables d'une ville à une autre (y compris de même taille) et d'un espace à un autre (y compris dans une même ville) et sont liés à la composition démographique. Les grilles sont pas limitative, or la programmation n'est pas définitive mais plutôt évolutive et adaptatives au caractère social et territorial de chaque situation.

➤ Le programme :

Le programme est un énoncé des caractéristiques précises d'un édifice à concevoir et à réaliser, remis aux architectes candidats pour servir de base à leur étude, et à l'établissement de leur projet

Le programme est par définition, l'expression de la commande d'un projet de construction formulée par un maître d'ouvrage après concertation, avec les personnes morales ou les services intéressés par ce projet, cette commande répondant au mieux aux besoins des usagers.

La démarche de programmation commence au moment où une idée ou un besoin apparaît au sein de la maîtrise d'ouvrage, qui est ensuite explorée puis développée. Cette idée provient de l'attention portée aux besoins d'utilité publique, de l'écoute et de l'observation des usagers. La démarche de programmation se poursuit tout au long du projet, depuis l'éclosion de l'idée initiale, jusqu'à la livraison de l'équipement, en passant par les phases de conception et de construction, par un suivi de la conformité de la réalisation avec le programme.

Le maître d'ouvrage définit dans le programme les objectifs de l'opération et les besoins qu'elle doit satisfaire ainsi que les contraintes et exigences de qualité sociale, urbanistique, architecturale, fonctionnelle, technique et économique, d'insertion dans le paysage et de production de l'environnement, relatives à la réalisation et à l'utilisation de l'ouvrage⁽⁴⁰⁾.

⁴⁰ La loi française de 1985 MOP (maîtrise d'ouvrage public)

Le processus d'établissement d'un programme est rarement linéaire, il comporte en pratique de nombreux allers et retours, en fonction des informations obtenues entre l'idée d'origine et ce qu'elle devient.

En architecture, les programmes surfaciques et fonctionnels sont définis par leurs surfaces, calculées selon le nombre d'utilisateurs d'une manière strictement théorique, en partant des surfaces calculées selon les besoins de l'immobilier de fabrication industrielle. Une démarche soutenue par un manuel de construction élaboré par l'Allemand *Ernst Neufert*. Le " *Neufert* " résumait d'une manière exhaustive les normes surfaciques de toute construction selon les besoins de l'industrie. Devenu l'incontournable ouvrage pour toute conception pour les étudiants algériens en architecture.

Le programme doit fournir au concepteur l'ensemble des informations nécessaires à l'inscription de l'équipement public dans son site d'accueil.

Pour ce faire, il doit mettre en évidence les particularités du site retenu et permettre la compréhension du contexte local.

En effet, des facteurs extérieurs sont susceptibles d'influer sur le projet architectural ou le contraindre. Réciproquement, le projet architectural peut avoir un impact sur l'environnement qu'il faut maîtriser.

Les informations à fournir se classent sous les titres suivants : le contexte général, le terrain, les données physiques, l'environnement, la desserte du site, la réglementation.

Le contexte général

- Le nombre d'habitants de l'agglomération qui reçoit l'équipement ;
- Les activités économiques du site ;
- Les particularités culturelles ou archéologiques ;
- Les éventuels faits historiques qui s'y sont déroulés ;
- La topologie générale du cadre bâti, le style architectural local ou régional lorsqu'il existe ;
- La composition urbaine (ou rurale) d'ensemble au voisinage.

Le terrain

- La nature du terrain (nu, bâti, planté, occupé, libre) ;
- Sa situation par rapport aux voies de circulation ou à d'autres bâtiments importants ;
- Sa superficie, ses dimensions, sa forme ;
- Son occupation par des bâtiments, des personnes, des objets mobiles ;
- Son statut (propriété, location) ;
- Son usage (ex : sert de terrain de foot pour les jeunes du quartier).

Les données physiques

- La topographie du terrain ;
- La climatologie (orientation, pluviométrie, ensoleillement, vent) ;
- La géologie (nature du sol ou du sous-sol, résistance, nappe phréatique, carrière, hydrographie ...) ;
- Les risques (inondation, glissement de terrain, séismes, tempêtes, avalanche, proximité d'un établissement industriel classé ...) ;
- La couverture végétale, la faune.

➤ Choix du site :

Les équipements collectifs sont de grands consommateurs du sol urbain ; les superficies qui leurs sont réservées sont souvent surdimensionnées aussi bien par rapport aux besoins réels des agglomérations que par rapport à la capacité de financement effective de l'Etat et des collectivités.

Le choix de leur localisation dépend de facteurs divers : conditions de rentabilité économiques, capacité d'accueil, la proximité, l'accessibilité et l'environnement urbain.

La question du site n'est pas une idée neuve pour la problématique architecturale : il ne faut pas oublier que le premier traité moderne d'architecture, le "*De Re Aedificatoria, L'Art d'édifier*", écrit par *Leon Battista Alberti* au 15^e siècle, parmi les six parties qui y divisent l'édification, cite d'abord " la région " et " l'aire " suivies par " la partition, le mur, le toit, l'ouverture " ⁽⁴¹⁾. Les notions de région et d'aire sont définies clairement : la "Région" désignant l'étendue et la physionomie de la contrée environnant le lieu où l'on doit édifier ; "L'aire" en sera une partie. Un espace précis et délimité. Mais aussi, il viendra désigner -en quelque endroit de l'édifice- l'espace que nous foulons sous nos pieds lorsque nous marchons.

L'aire est donc le terrain, au sens le plus précis, un espace de la région que l'on délimite et circonscrit pour y implanter un édifice. Quant à la notion de région, elles sont géomorphologique.

Ces notions de contexte, d'aire, de région, etc., sont généralement abordées par les architectes sous la rubrique du "Site du projet", c'est-à-dire au moment de l'étude préalable du site qui recevra le projet. L'usage du terme "site" par les architectes dans la pratique désigne le sol du projet, sa nature géologique, les différents éléments contraignants, de ses connections, aux systèmes urbains, les servitudes et les règles d'urbanisme, les proximités, les vues l'ensoleillement et les vents. La notion de site, par contre est tout à fait juste lorsque l'on s'attache à décrire un paysage humanisé identifié et valorisé par une collectivité. Et est assez conforme à celui que proposait déjà *Vitruve* qui considère qu'au-delà de la topographie et des questions d'ensoleillement du lieu, le site est aussi le cadre bâti ou paysager qui entoure l'édifice lors de sa conception et de sa réalisation. L'édifice est unique mais appartient à un ensemble qui témoigne de la culture bâtie d'une époque. La prise en compte du site, est donc dès l'origine un élément important de la démarche architecturale qui souvent détermine le projet. Le site en tant que lieu est toujours lié à l'histoire humaine.

Le choix des sites d'implantation se fait selon la disponibilité foncière. Quant aux programmes fonctionnels et surfaciques des programmes types sont reproduit à chaque nouvelle opération sans une réelle réflexion en lien avec le paramètre socio-territorial

A travers la grille théorique des équipements, la ville devient le résultat de la combinaison des unités urbaines, qui dépendent du volume d'habitants ainsi que des fonctions dominantes (zone résidentielle, zone de service secondaire, zone de service centrale, zone d'activité, etc.). Au jour d'aujourd'hui, l'implantation des activités urbaines et des équipements qui les habiteront se fait en réponse aux urgences et des besoins ponctuels de chaque secteur

3.5. Défaillance de la grille théorique des équipements dans la production de l'espace urbain et architectural :

A l'heure actuelle, la programmation urbaine reste essentiellement sectorielle (logements, équipements et transport) et suit les impératifs de chaque secteur. La mécanique de production urbaine, telle qu'elle s'effectue dans le cadre des instruments de planification urbaine en vigueur en Algérie (PDAU et POS, instruments réglementaires d'aménagement), comporte des lacunes qui sont manifestement à l'origine de leur défaillance, reconnue par tous les spécialistes, Citons-en les principaux:

⁴¹ VON MEISS, Pierre. "*De la forme au lieu + de la tectonique : Une introduction à l'étude de l'architecture*". 2^e édition. Presses polytechnique et universitaire romandes. Lausanne. Page 223.2003.

1. L'absence d'une approche de programmation stratégique d'aménagement spatial en réponse aux enjeux et objectifs identifiés en amont, qui oblige le PDAU soit à se transformer en outil de prospection stratégique, ce qui n'est pas son rôle, soit à naviguer à vue dans un brouillard des politiques sectorielles. Trouver des solutions aux problèmes les plus urgents devient alors la règle, ce qui se traduit par des programmes annuels consécutifs en réponse au déficit en logements et en équipements, à la défaillance des réseaux VRD ou de TIC, à la faiblesse ou l'absence du réseau de transport en commun, aux problèmes de stationnement, etc. On réagit au coup par coup, au lieu d'orienter les actions d'aménagement de manière coordonnée et cohérente dans le temps et dans l'espace.
2. Les périmètres de programmation sont obsolètes et ne correspondent pas aux nouvelles exigences de planification spatiale. pour le PDAU, c'est le périmètre administratif de la commune ou intercommunal qui prévaut, or ce périmètre. bien qu'utile du point de vue de la gestion urbaine. est souvent très loin de la réalité des modes de vie. qui exige l'approche par le périmètre du bassin de vie (aire urbaine), à définir en Algérie par les institutions concernées. pour les POS. les périmètres sont fixés arbitrairement par le PDAU et ne correspondent ni aux unités de structuration urbaine habituellement reconnues par la grille d'équipement (unité de base, de voisinage. quartier, secteur urbain), ni aux périmètres de structuration de la centralité, ni aux unités de vie (unités urbaines). Il en résulte l'apparition de zones de non-programmation. d'exclusion urbaine et des déséquilibres spatio-fonctionnels fréquents.
3. L'absence d'une politique locale de développement urbain dans le domaine social, économique et environnemental, qui devrait fixer les enjeux et objectifs de développement à moyen et long terme (par exemple la politique de localisation des programmes d'activités, de priorité accordée à telle ou telle activité économique en fonction des potentialités et des atouts locaux, d'encouragement d'usage local des énergies renouvelables, de revalorisation du foncier agricole, de revitalisation patrimoniale, etc.). une programmation stratégique de développement local qui fait ainsi défaut. En attendant, les Programmes d'action territoriale qui prévoient d'asseoir une politique urbaine locale et de mettre en place un système urbain cohérent. L'absence d'une vision global et écosystémique des milieux urbains fait que les programmes qualitatifs et quantitatifs sont définis non seulement en fonction des besoins sectorielles, mais aussi sans évaluation des impacts sociaux, économiques et environnementaux des actions proposées.
4. Enfin, l'absence d'obligation de vérification de la faisabilité des programmes et de leur rentabilité (socioéconomique et environnementale) est souvent à l'origine des erreurs de décision, lourdes en conséquences (ensembles urbains non viabilisés, unités industrielles mal localisées et mal dimensionnées, centre d'affaire ou de surfaces commerciales surdimensionnés ou non adaptés aux besoins réels du marché, friches urbaines attribuées aux activités privées au détriment des besoins publics réels, etc.). Les surcoûts en supplément d'études, en conversion fonctionnelle ou en procédures juridiques qu'induisent ces erreurs se répercutent sur l'amortissement des investissements, et les retards qui en résultent ont des conséquences sur les délais de la réalisation des autres programmes. Ce constat, pourtant non exhaustif, suffit déjà à remettre en question la justesse du processus de programmation urbaine actuelle.
5. La logique linéaire de la planification, telle qu'elle est appliquée actuellement, constitue une incohérence avec les principes de développement durable urbain. En effet, le

processus actuel se déroule selon un schéma linéaire. Allant de la définition des besoins à la recherche impérative des moyens de les satisfaire. Cette approche commence par l'identification de la croissance démographique prévisionnelle à terme, qui constitue le point de départ d'une gymnastique conceptuelle pour trouver les moyens de lui assurer l'habitat et de maintenir l'équilibre en termes d'emploi, des équipements et d'infrastructures. Les aspects qualitatifs ne sont présents dans cette démarche qu'en seconde étape et les contraintes ne constituent pas un obstacle, du moment où elles peuvent être dépassées par les moyens techniques, technologiques, financiers ou juridiques. C'est ainsi que la rareté du foncier urbanisable conduit à des extensions sur les terres agricoles pour caser les programmes d'habitat, la présence des risques majeurs impose plutôt des règlements spécifiques au lieu de maîtriser toute poursuite d'urbanisation sur un site donné. En fait, tout se passe comme si le planificateur se déclarait impuissant et s'incline devant l'impératif d'accompagner la croissance urbaine autrement qu'en cherchant les moyens de la satisfaire. De ce fait, la préservation des ressources naturelles indispensables (foncier, eau, énergie, végétation), de la capacité de l'environnement à se recycler. La capacité de charge environnementale du périmètre donné et la capacité de charge territoriale qui en résulte à terme ne figurent pas dans cette approche linéaire comme facteur de limitation. Aucune limitation d'urbanisation sur un site ou un territoire donné n'est d'ailleurs prévue dans cette logique. C'est une logique de soumission et d'abdication absolue au phénomène de croissance urbaine.

6. Les normes, ratios et règles d'aménagement. Définis par les grilles ou les textes réglementaires élaborés durant la décennie 90 et appliqués à l'échelle nationale. Sont soit dépassés (par la logique d'investissement public et privé) par les nouveaux enjeux de durabilité, d'attractivité ou de compétitivité ou bien par des nouvelles échelles d'analyse et de structuration de la ville, soit incomplets, soit encore inadaptés au contexte géoclimatique local (servitudes techniques obligatoires, densités et intensités d'usage, typologies des tissus, typologie des logements, niveau et hiérarchie des équipements, rayons de service des transports en commun, emprises des activités, composition urbaine, etc. Pour ne citer que cela). ⁽⁴²⁾

A l'heure actuelle, et après bien d'hésitations et suite à des crises qui ont fait prendre conscience de la fragilité et de la vulnérabilité d'une politique de développement centralisée, prédatrice des ressources et ignorant les spécificités locales. Mais malgré ce constat, les mêmes schémas continuent à être reproduits en suivant les mêmes procédés et mécanismes. En plus, en rangs dispersés, malgré l'existence de nouveaux outils comme le SNAT (Schéma National d'Aménagement du Territoire) encore très mal exploité et pas assez bien intégré par rapport aux enjeux au niveau local.

Cependant, on s'achemine vers une approche globale de la notion de développement spatio-économique territorial, qui exige un effort de législation conséquent pour rendre efficaces l'intersectorialité et l'intercommunalité, indispensables pour son assise. Car si les changements se font sentir petit à petit à l'échelle globale, à l'échelle locale les vieux réflexes perdurent. malgré le cortège des lois adoptées dans les années 2000, posant le socle d'un aménagement du territoire respectueux des équilibres spatiaux, sociaux et environnementaux, et la mise en place

⁴² Op. cit.

d'organismes et institutions, de plans et schémas directeurs nationaux dans le but de cadrer la nouvelle politique d'aménagement et de développement sectoriel.

Une démarche de développement qui se dit raisonnée et responsable fut adhérente au système de gouvernance, que l'on appelle, de manière pas très inappropriée "le développement durable" s'est avéré finalement non seulement obligatoire, mais surtout utile. Et depuis 2005 et grâce au contexte économique favorable, une nouvelle démarche de l'urbanisme se met progressivement en place à travers de grands projets structurants (sur les grandes villes : Alger, Constantine, Annaba et Oran) s'appuyant essentiellement sur des supports infrastructurels multimodaux et conséquents et une conception axée sur le projet urbain.

Conclusion :

L'intérêt d'une recherche sur les mécanismes et les procédures de production de l'espace urbain et de la pratique architecturale tient au fait qu'elle navigue entre la compréhension des significations et des enjeux identitaires de l'œuvre ainsi que l'interprétation qu'en font les concepteurs de projets. Elle témoigne du rapport de la ville avec son histoire et son territoire, au travers des choix architecturaux.

L'architecture produite à moment de l'histoire est le résultat d'un processus conceptuel au travers d'une identification des attributs territoriaux tout en traduisant l'impact de l'ambition de la maîtrise d'ouvrage (publique ou privée). Elle constitue l'analogie d'une multitude d'éléments à un moment précis de l'histoire, identifiée à travers des choix caractéristiques : les techniques constructives, l'emploi des matériaux, les ornements, le style architectural, le design urbain, la qualité des paysages et encore d'autres choix typologiques. Mais elles relèvent aussi le choix qui exige une "intelligence territoriale" et cela par la prise en compte de la complexité des dynamiques ainsi que les spécificités territoriales à travers le déploiement d'outils et d'instruments en mesure de répondre efficacement à ces nouvelles données territoriales.

Notre postulat de travail étant d'apporter une critique sur la qualité de l'espace urbain et architecturale produit à travers le processus de production de ce dernier. Et c'est l'absence de prise en compte de ces concepts - précédemment cités - dans le processus de production de l'espace urbain et architectural produit que nous avons tenté de mettre en évidence dans l'exposé des cas d'études ; Dans le cas de l'opéra d'Alger ou nous avons souligné l'incapacité d'un projet aussi imposant à l'échelle territoriale a créé une dialectique où a créé une nouvelle forme d'urbanité dans le territoire dans lequel il s'insère. Cela est dû essentiellement au choix typologiques liés à l'insertion, choix formels, la matérialité, etc. Car la valeur architecturale d'un bâtiment et sa signification se mesurent à la relation qu'il développe avec la structure urbaine et territoriale. Chose que nous avons retrouvée dans le cas du mémorial de Larbi Ben Mhidi. Où l'architecte par ses choix architecturaux tente de dialoguer avec son environnement. Et aussi dans le cas du MAMA ou nous avons souligné l'absence de la notion patrimoniale dans la programmation.

Le territoire, envisagé à la fois comme support identitaire et producteur de signification perçue comme participante à un développement territorial viable permet une transformation de l'environnement qui va dans le sens du "vivant". Pour cela, il est nécessaire de prendre en charge les spécificités territoriales et patrimoniales dans la production de l'espace urbain. Il s'agit de revoir les outils de programmation sur lesquels se base la qualité paysagère.

Imprégné des théories issues principalement de la remise en question de l'approche moderniste, la planification urbaine du 21^e siècle se définit comme un outil permettant d'atteindre un développement urbain durable. Cette transition n'apparaît plus comme un impératif mais plutôt comme une évidence vers laquelle il faut s'orienter afin de repenser le processus de planification et de représentation.

Tous cela afin d'arriver à la conclusion que les règles urbaines et architecturales doivent tenir compte des caractéristiques et des spécificités locales de chaque région et définie comme entité territoriale ⁽⁴³⁾. Car Chaque ville possède sa physionomie, liée à sa fondation, son évolution, la topographie du lieu dans laquelle elle s'insère, ainsi qu'aux traditions et caractéristiques architecturales et urbaines, elles-mêmes liées aux usages, au climat, qui sont à leur tour eux-mêmes rattachés à l'emplacement géographique. En somme, chaque combinaison est unique et dessine à

⁴³ L'architecture en Algérie, quelle identité ? Par DJERMOUNE Nadir. La fondation Médina a organisé une journée d'étude le samedi 13/05/2017 à Blida sur le thème l'identité architecturale. Sur initiative du professeur Mostapha BENHMOUCHE, des questions ont été proposées aux invités et qui résume le débat. Vous trouverez ici les réponses aux questions qui m'ont été posées.

chaque territoire les contours qui lui sont propres. Chacune possède enfin ses édifices phares, ses matériaux et son atmosphère qui, en définitive, la caractérisent.

En vue de ces éléments, on ne peut appliquer une réglementation unique ou prescrire un même processus de production architecturale et faire appel à des outils de programmation qui uniformisent et généralisent les spécificités à l'échelle nationale. Puiser dans tout ce répertoire territorial d'un pays comme l'Algérie pour répondre à des équilibres et des besoins.

Annexes :

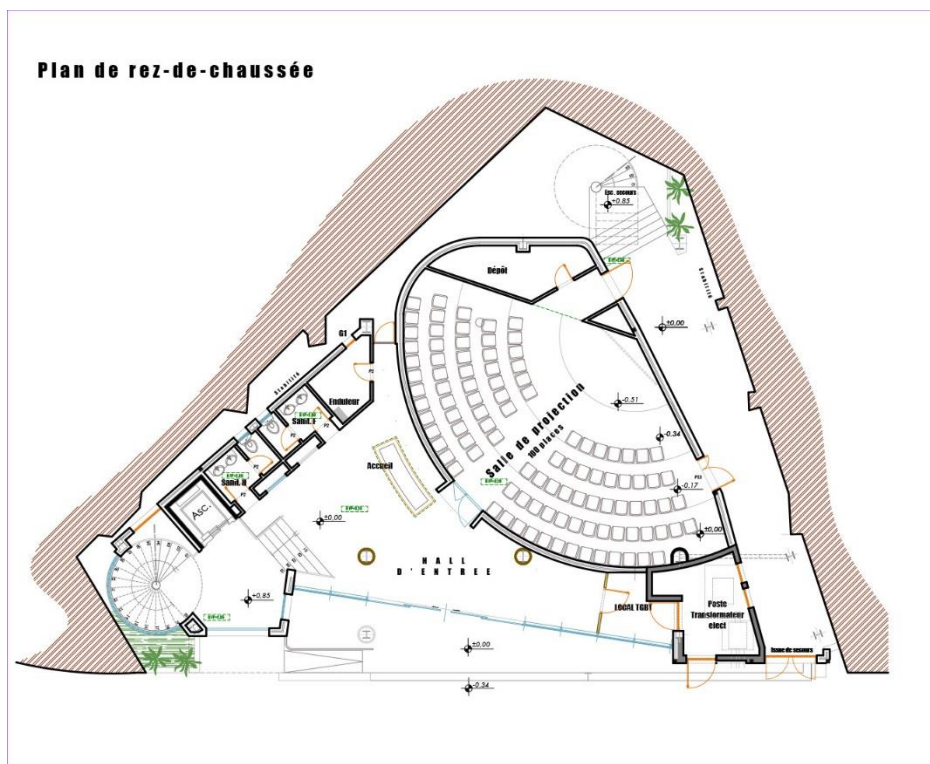


Figure 37 : Plan du RDC

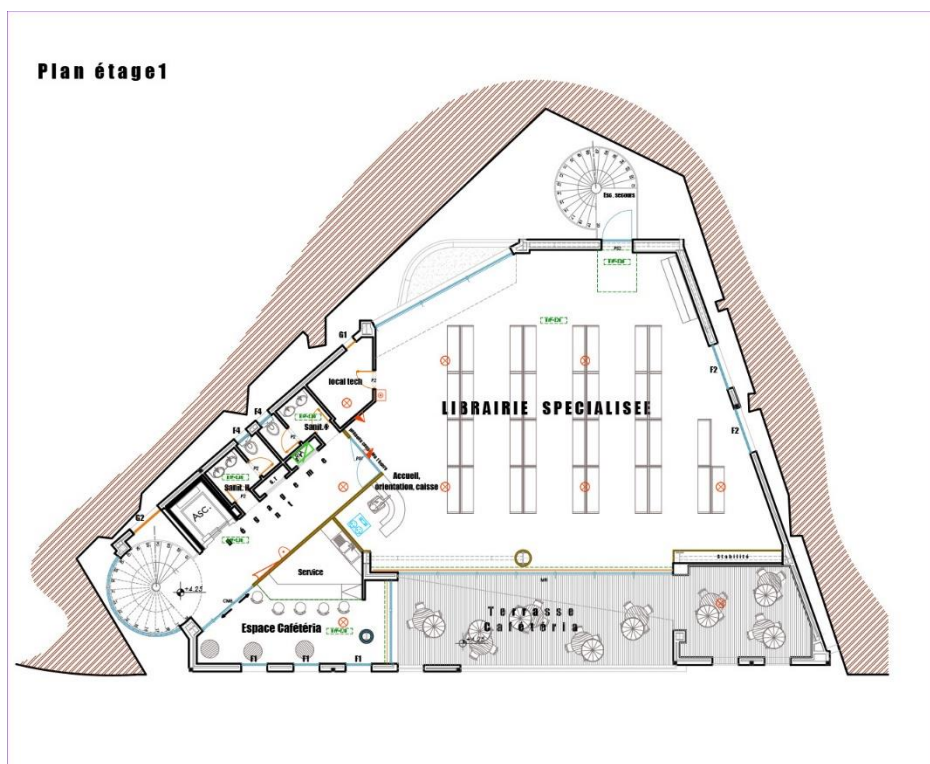


Figure 38 : Plan du 1^{er} étage



Figure 39 : Plan du 2^{ème} étage.

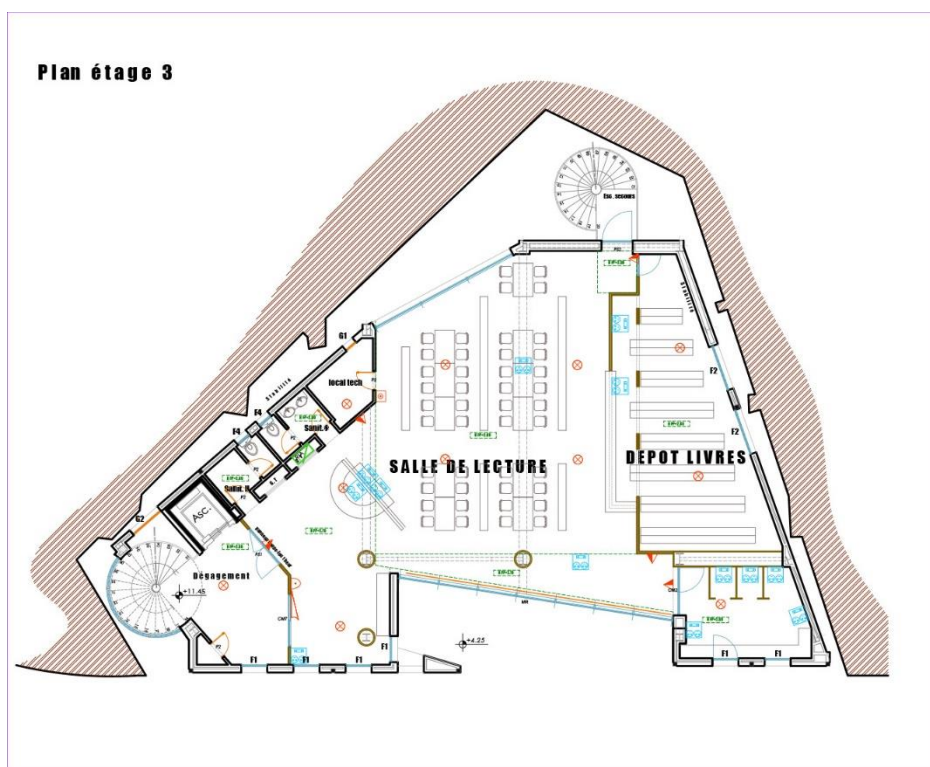


Figure 40 : Plan du 3^{ème} étage.

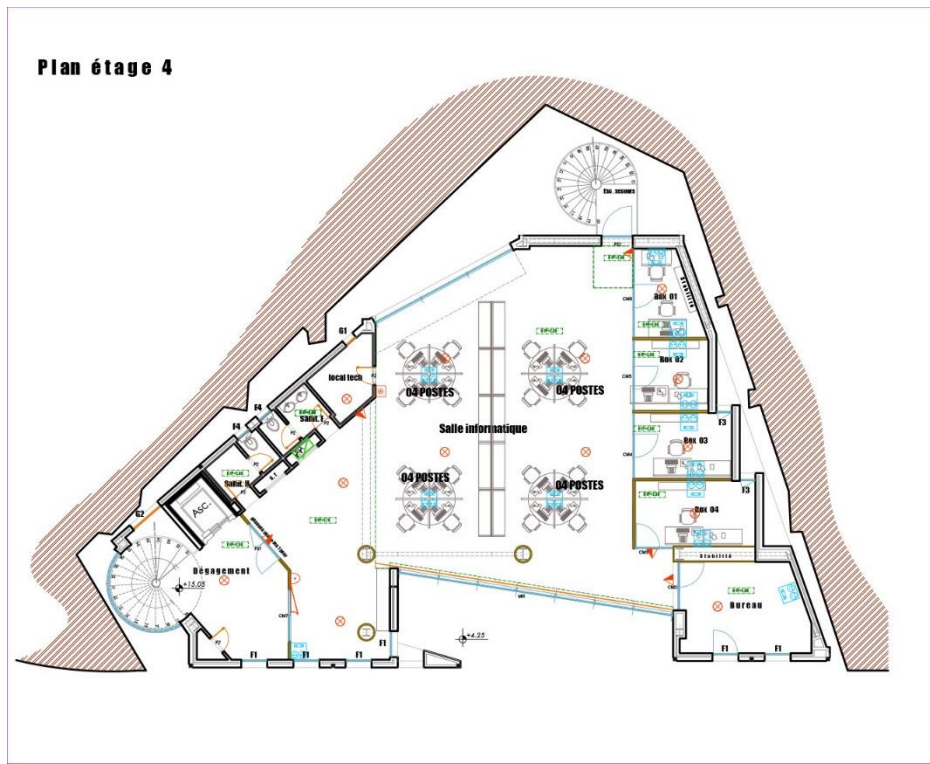


Figure 41 : Plan du 4^{ème} étage.

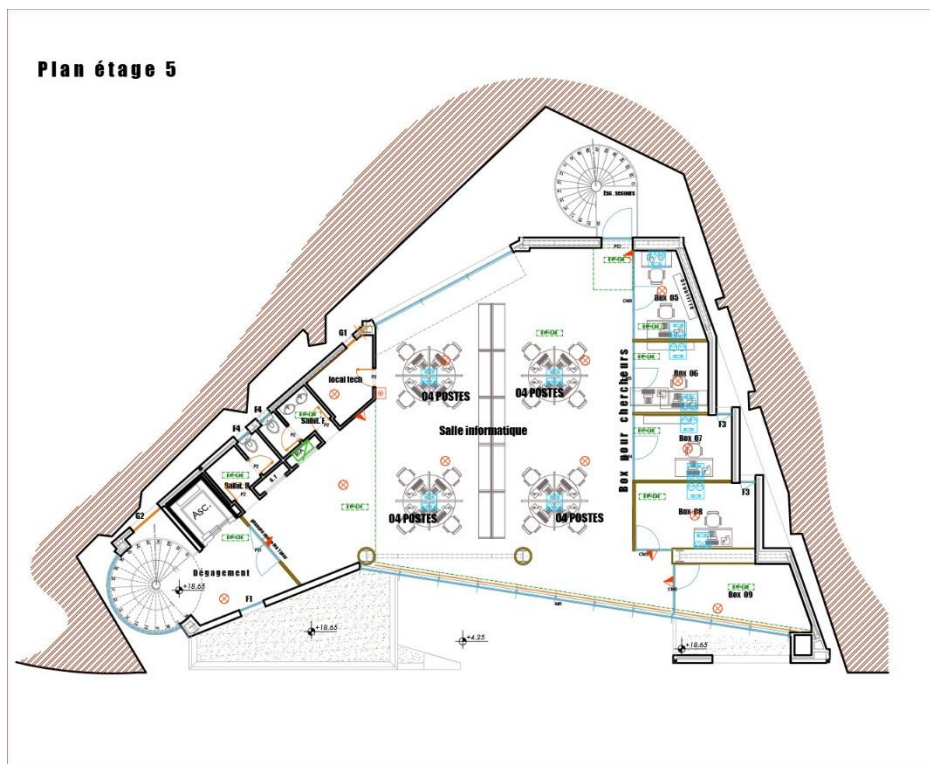


Figure 42 : Plan du 5^{ème} étage.

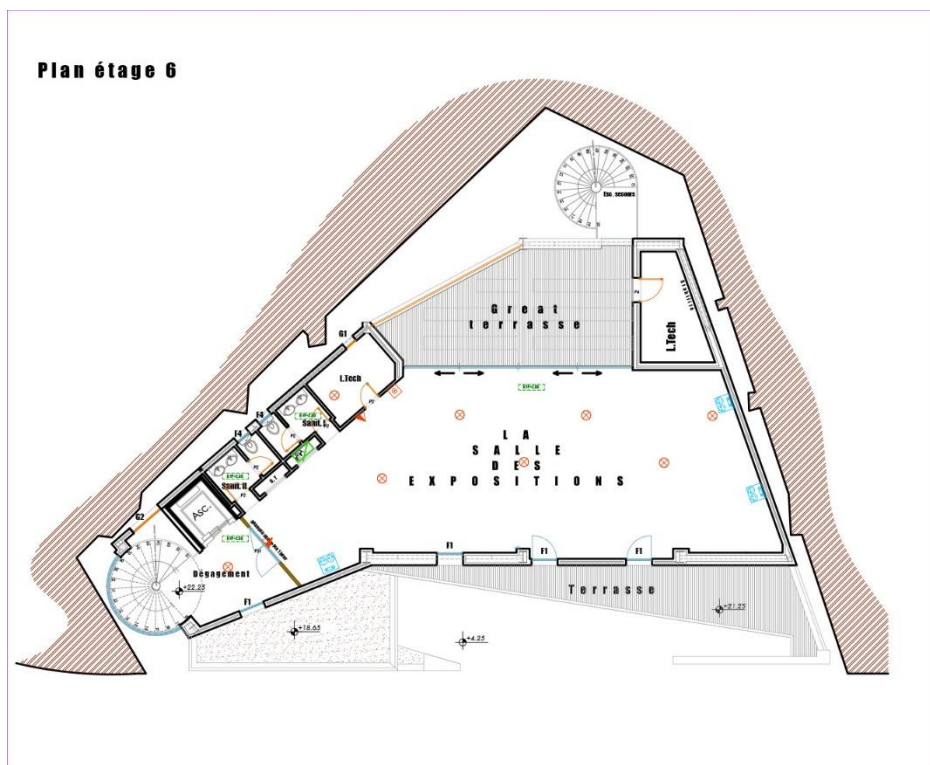


Figure 43 : Plan du 6^{ème} étage.



Figure 44 : Façade du centre culturel de Larbi Ben Mhidi.

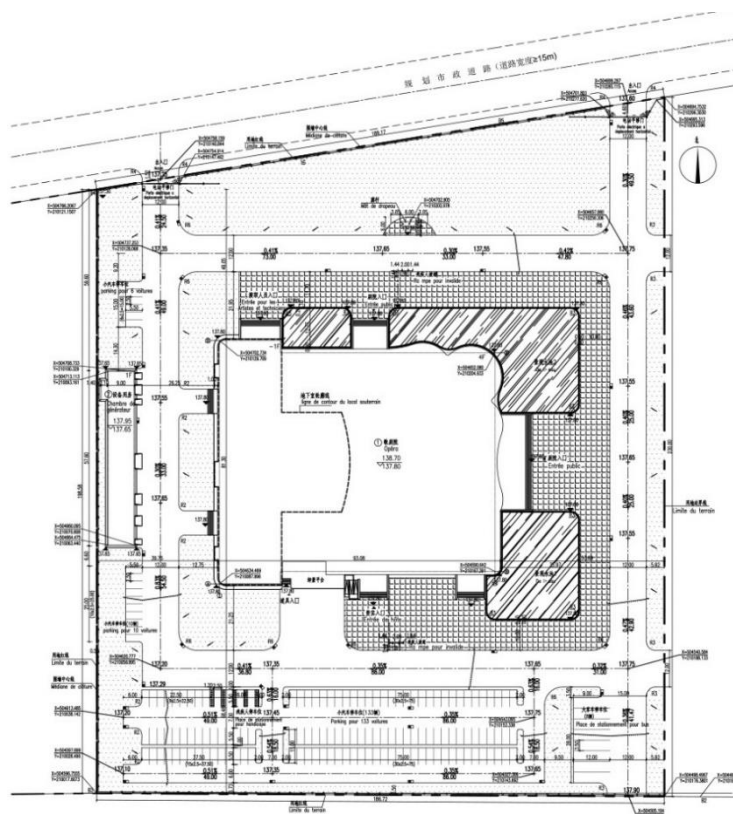


Figure 35 : Plan de masse de l'opéra d'Alger.

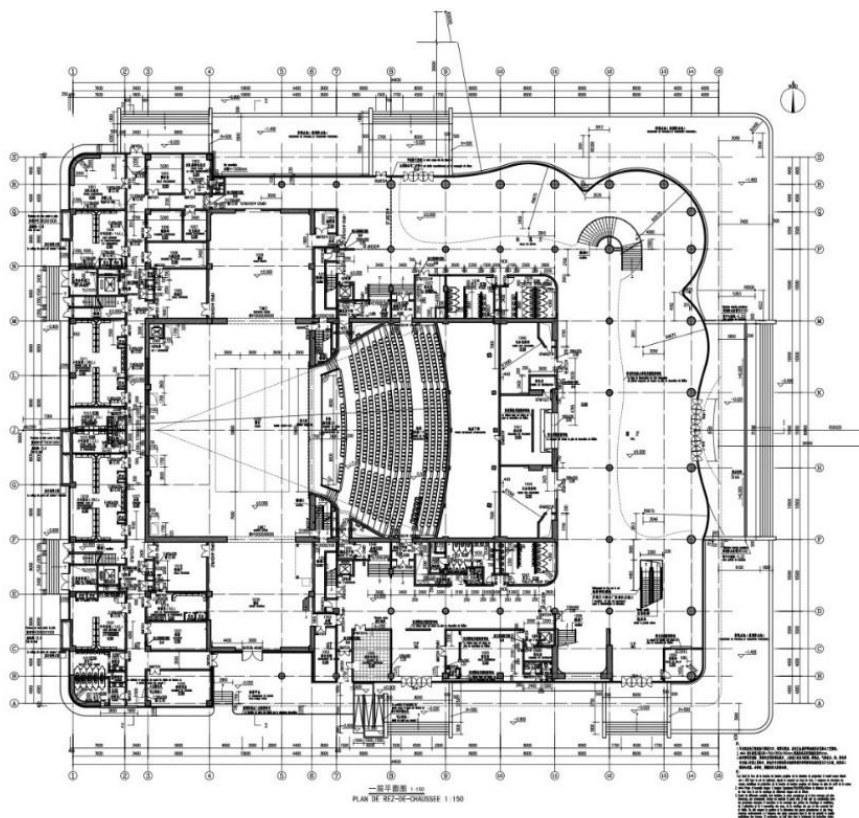


Figure 46 : Plan du RDC de l'opéra d'Alger

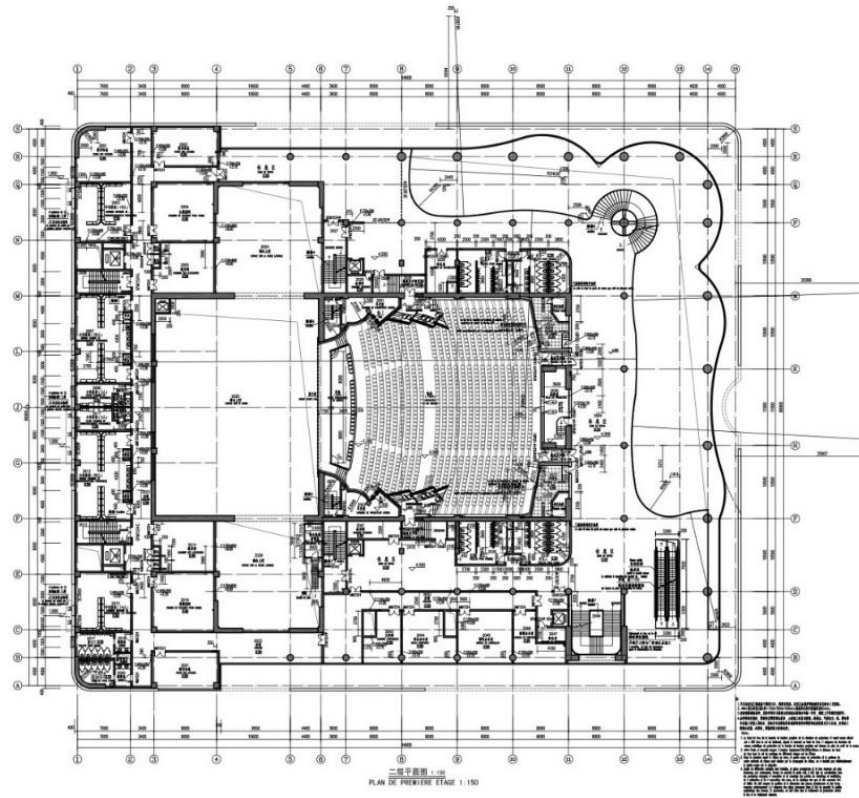


Figure 47 : Plan du 1^{er} niveau de l'opéra d'Alger.

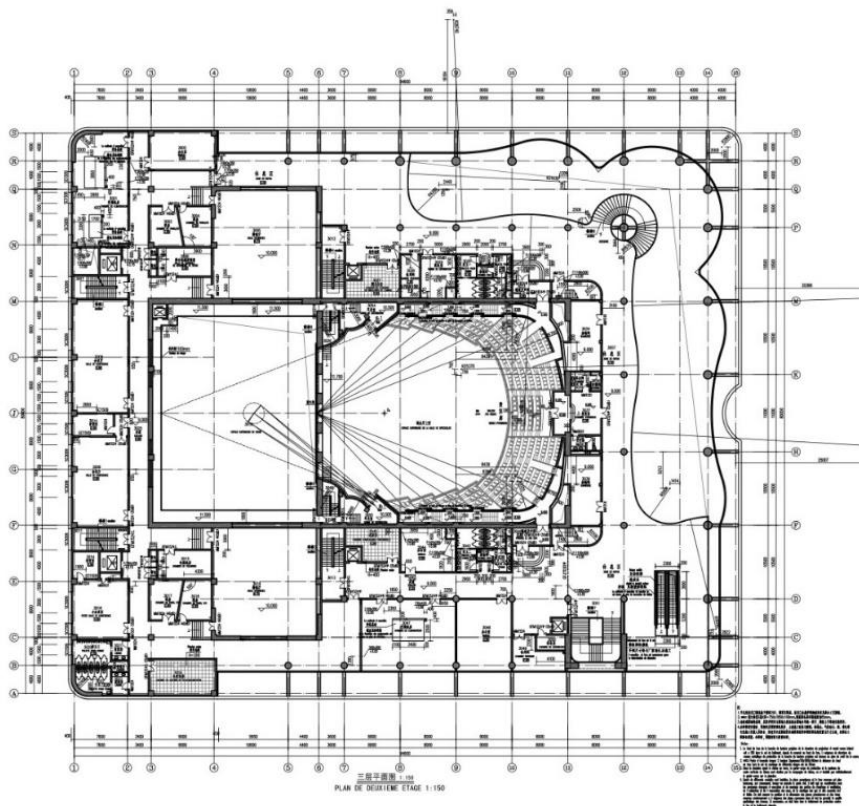


Figure 48 : Plan du 2^e niveau de l'opéra d'Alger.

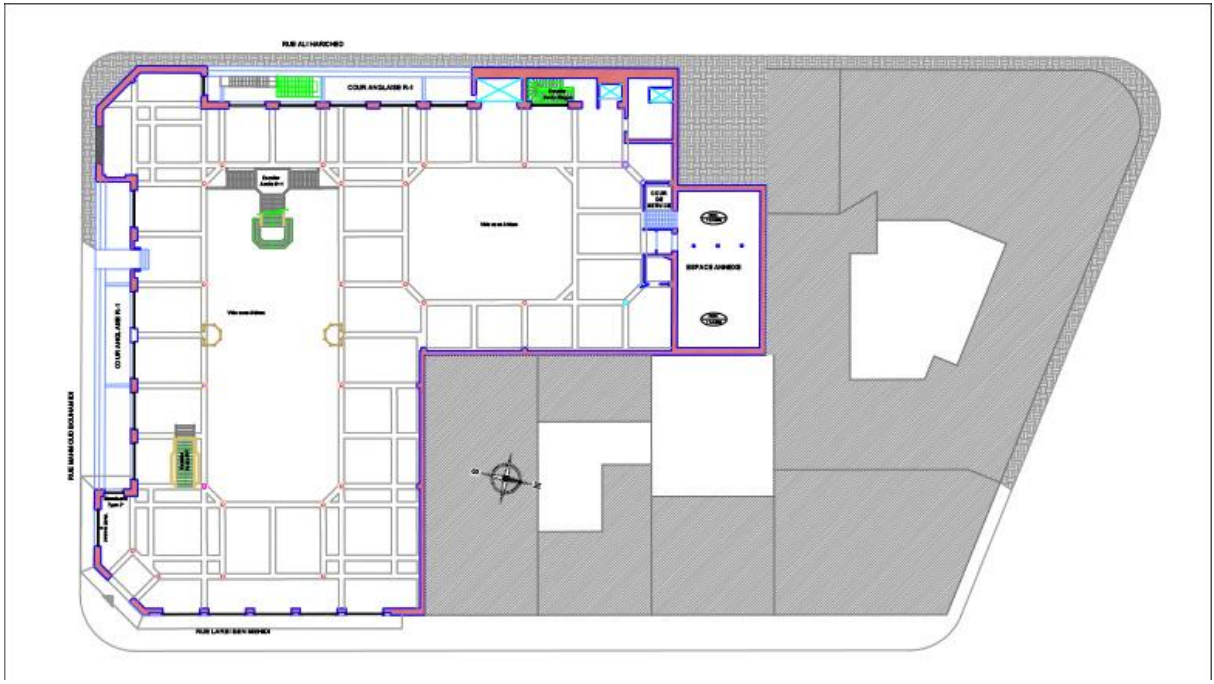


Figure 49 : Plan du Rez De Chaussée des Galleries d'Alger

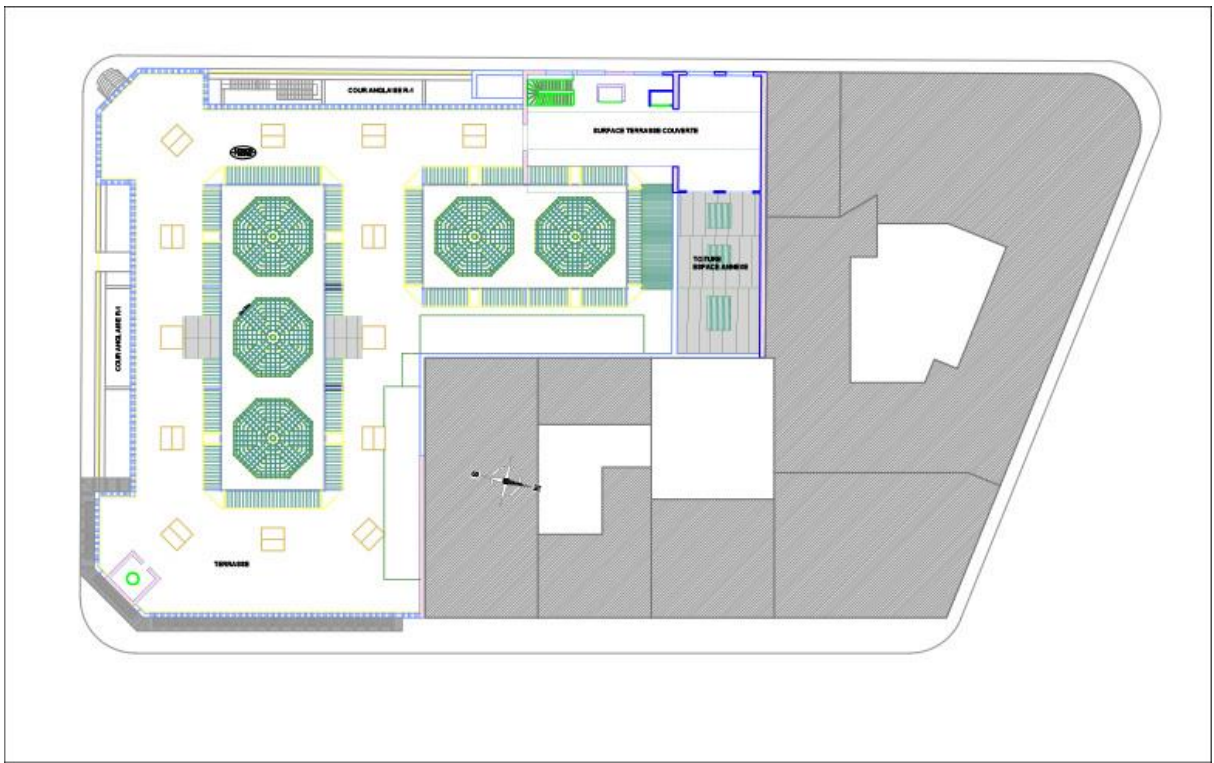


Figure 50 : Plan de toiture des Galleries d'Alger



Figure 51 : Façade postérieure des Galleries d'Alger

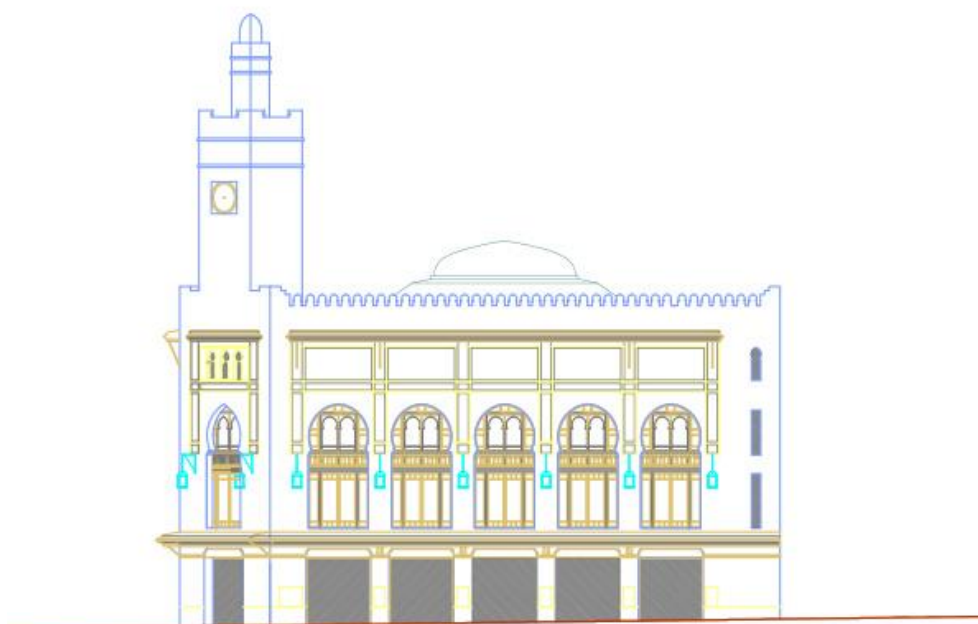


Figure 52 : Façade principale des Galleries d'Alger

Références bibliographiques :

1. Arrêté interministériel du 20 Rabie Ethani 1426 correspondant au 29 mai 2005 fixant le contenu du cahier des charges-type régissant les soumissions de maîtrise d'œuvre relative aux biens culturels immobiliers protégés.
2. BENJEMIA, Imen. "L'identité en projets : ville, architecture et patrimoine Analyse de concours au Québec et à Toronto". Les Cahiers de la recherche architecturale et urbaine. Trajectoires doctorales. N° 30/31.
3. BEREZOWSKA-AZZAG, Ewa. "*Programmation urbaine en Algérie de nouveaux défis*". VIE DE VILLES Architecture ville et société. N° HS 02. juin 2011. Page 20-28.
4. BLAIS, Pierre & BOUCHER, Isabelle & CARON, Alain. "L'urbanisme durable : Enjeux, pratiques et outils d'intervention". Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire. Collection : Planification territoriale et développement durable. Page 93. 2012.
5. CHAMBERLIN, Thomas. "L'urbanisme durable comme nouveau modèle urbanistique". Mémoire de séminaire. Publié. Université lumière Lyon 2. Institut d'Études Politiques de Lyon. Lyon. 2010.
6. CLAVAL, Paul. "Le territoire, lien ou frontière ? identités, conflits ethniques, enjeux et recompositions territoriales". Institut français de recherche scientifique pour le développement en coopération. Éditions de l'Orstom. Collection Colloques et séminaires. Université de Paris-Sorbonne. Paris. 1995.
7. CLOZIER, René. "Architect et régionalisme". Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat.
8. CNERU. Grille d'équipements. Alger. 1989.
9. COLIN, Armand & VINSONNEAU, Geneviève. "*Le développement des notions de culture et d'identité : un itinéraire ambigu*". Carrefours de l'éducation. Février 2002. N°14. Page 2-20. ISSN 1262-3490.
10. CYRIA, Emelianoff. "De la Charte d'Athènes à la Charte d'Aalborg : un renversement de perspectives, Au-delà d'une remise en question générale, la vision de la ville durable retourne comme un gant les principes fondamentaux de la Charte d'Athènes". Dph : dialogues, propositions, histoires pour une citoyenneté mondiale ; <http://base.d-ph.info/fr/fiches/dph/fiche-dph-8457.html> | 2001 ; [page consulté le 22/12/2016].
11. Décret exécutif n° 03-322 du 9 Chaâbane 1424 correspondant au 5 octobre 2003 portant maîtrise d'œuvre relative aux biens culturels immobiliers protégés.
12. Définition tirée de Le la rousse en ligne : <http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/identit%C3%A9/41420>. [Page consulté le 10/12/2016].
13. DESJARDINS, Marilynne. "L'espace comme matériau : L'architecture moderne et le complexe du Bauhaus à Dessau". Mémoire présenté à la Faculté des études supérieures en vue de l'obtention du grade de Maîtrise des arts (M.A.) en histoire de l'art. Département d'histoire de l'art et des études cinématographiques ; Faculté des arts et des sciences ; Université de Montréal. Montréal. 2016.
14. DJERMOUNE, Nadir. "*Défaillance des instruments d'urbanisme en Algérie*" (1^{ère} partie). MAGHREBEMERGENT. En ligne :

- <http://www.maghrebemergent.com/contributions/idees/34843-defaillance-des-instruments-d-urbanisme-en-algerie-1ere-partie.html>. [Page consultée le 23 avril 2017].
15. DJERMOUNE, Nadir. “*De la signification culturelle du kitsch architectural dans l’Algérie d’aujourd’hui*” -contribution. MAGHREBEMERGENT. Publié le 09/11/2017. Consulté le 20/11/2017. En ligne : <http://maghrebemergent.info/contributions/idees/81576-de-la-signification-politique-et-culturelle-du-kitsch-architectural-dans-l-algerie-d-aujourd-hui.html>
 16. “Dossier spécial les grands projets de la culture, Entretien avec SERRAY Abdelhalim Directeur de l’ARPC (l’Agence nationale de gestion des Réalisations des grands Projets de la Culture). VIE DE VILLES Architecture ville et société. N°19. Avril 2014. Page 40-43.
 17. European journal of geography (2014) ; en ligne : <https://cybergeog.revues.org/26246>; [page consultée le 07/07/2017].
 18. GUERIN-PACE, France & GUERMOND, Yves. “ Identité et rapport au territoire ”. L’Espace géographique. Avril 2006. (Tome 35).
 19. GUIBERT, Daniel. “Réalisme et architecture : l’imaginaire technique dans le projet moderne”. Mardaga. Bruxelles. Page 45-49. 1987.
 20. HATTICH, Grégoire. “Architecture, paysage & identité : Une approche théorique”. Énoncé théorique de Master. 2015.
 21. K. MORISSET. Lucie. “*La ville : phénomène de représentation*”. collection : “patrimoine urbain”. Québec. Presse de l’université du Québec. N°05.2011. Page 169.
 22. KOURTESSI-PHILIPPAKIS, Georgia. “La notion de territoire : définitions et approches”. Archéologie du territoire. 2000.
 23. KOURTESSI-PHILIPPAKIS, Georgia. “La notion de territoire : définitions et approches” ; Archéologie du territoire. 2001.
 24. DJERMOUNE. Nadir. “*L’architecture en Algérie, quelle identité ?*”. La fondation Médina a organisé une journée d’étude le samedi 13/05/2017 à Blida sur le thème l’identité architecturale. Sur initiative du professeur BENHMOUCHE Mostapha, des questions ont été proposé aux invités et qui résume le débat. Vous trouverez ici les réponses aux questions qui m’ont été posées.
 25. La loi française de 1985 MOP (maîtrise d’ouvrage public)
 26. LAGANIER, Richard & VILLALBA, Bruno & ZUINDEAU, Bertrand. “Le développement durable face au territoire : éléments pour une recherche pluridisciplinaire”.
 27. Le Musée National d'Art Moderne et Contemporain d'Alger ; En ligne : <http://www.mamadz.com/musee/histoire>; [page consultée le : 03/02/2017].
 28. Loi n° 98-04 du 20 Safar 1419 correspondant au 15 juin 1998 relative à la protection du patrimoine culturel. (Jo n° 44 du 17 juin 1998).
 29. MADEC, Philippe. “ A propos du Régionalisme A Luigi”. Université Clermont Auvergne. Publié. 2000.
 30. RIBEIRO, Ugo. “Le régionalisme critique : L’Influence du Lieu sur l’Architecture”. Mémoire de master (Publié). Ecole Nationale Supérieure d’Architecture de Lyon. Lyon. 2001.
 31. SIGFRIED, Giedion. “ L'architecture et l'identité, un paradoxe”. Paris. 1980. En ligne : <http://40ans.nancy.archi.fr/wp-content/uploads/sites/5/2012/10/Article-JC-Vigato.pdf>. [Page consulté le 19/09/17].
 32. Source : <http://www.alger-city.com/culture/theatres/opera>

33. Studio a ; “Musée d'Art Moderne d'Alger MAMA” ;
<https://www.youtube.com/watch?v=tgk6V4bPkWI> ; [page consulté le 24/03/2017].
34. VON MEISS, Pierre. “ *De la forme au lieu + de la tectonique : Une introduction à l'étude de l'architecture* ”. 2^é édition. Presses polytechnique et universitaire romandes. Lausanne. Page 223.2003.